Compilation de meilleures pratiques relatives à la déradicalisation, au désengagement et à la réinsertion sociale

2023

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Table des matières

I. Liste d'acronymes 3
II. Introduction 3
III. Aperçu général 3
IV. Principaux termes et concepts 4
V. Méthodologie 5
VI. Constatations 7
Section I – Programmes en cours 7
a. Portée et contexte du programme 7
b. Contexte de la mise en œuvre 10
c. Approche multi-institutionnelle 11
d. Groupes cibles et participants 15
Section II – Conception des programmes et pratiques opérationnelles 17
a. Buts et objectifs 17
b. Méthodologie 18
c. Activités 21
d. Acteurs concernés 21
e. Évaluation des risques 22
f. Évaluation des besoins individuels 23
g. Gestion des risques 24
Section III – Suivi et évaluation 25
Section IV – Considérations thématiques et pratiques spécifiques 27
a. Droits humains 27
b. Genre 29
c. Prévenir l'aggravation de l'exclusion sociale et associer la communauté 30
d. Durabilité 32
VII. Conclusions 33
Références : 34
Annexe A – Questionnaire 36
Annex B – Le protocole d'entretien 39
Annexe C – Étude de cas 40

I. Liste d'acronymes

CDCT – Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme

DDR – Déradicalisation, désengagement et réinsertion sociale

RAN – Réseau de sensibilisation à la radicalisation

VEO – Extrémistes violents (délinquants extrémistes violents)

II. Introduction

La présente compilation de bonnes pratiques a pour but de donner un aperçu des programmes actuels visant à déradicaliser, désengager ou réinsérer les personnes qui ont été condamnées pour des infractions liées au terrorisme ou qui risquent d'être impliquées dans le terrorisme ou l'extrémisme violent.

Ces dernières années, une série de programmes de déradicalisation et de désengagement ont été mis en place dans les États membres du Conseil de l'Europe en réponse aux activités terroristes organisées et à l'extrémisme violent. Si un certain nombre de personnes ont fait l'objet d'enquêtes et de poursuites pour des infractions liées au terrorisme, les peines souvent courtes ont multiplié les demandes de mise en œuvre de programmes de déradicalisation et de désengagement plus durables afin d'éviter que ces personnes continuent de présenter un risque après leur libération. De même, des programmes ont été mis au point pour les individus à risque qui cherchent à rejoindre ou ont rejoint des groupes terroristes ou extrémistes violents, l'objectif visé étant d'éviter une escalade des actes de violence terroriste. En outre, à l'issue de ces processus, plusieurs États membres ont mis en place des programmes de réinsertion sociale pour les individus déradicalisés et les personnes qui se sont désengagées du terrorisme, afin de les aider à participer à la société d'une manière pacifique, positive et prosociale.

Au moment de la rédaction du présent rapport, on sait que bon nombre de ces programmes ont permis de réduire le risque que des personnes renouent avec des groupes terroristes et de prévenir que de nouveaux actes terroristes soient commis. On sait également qu'il existe des lacunes importantes dans la théorie et la pratique de la déradicalisation, du désengagement et de la réinsertion sociale. Il est donc nécessaire que les États membres partagent leurs bonnes pratiques sur la base de leurs expériences et connaissances respectives.

La présente compilation vise donc à aider les États membres à élaborer leurs propres programmes en tirant des enseignements sur ce qui est considéré comme efficace, ou non, dans d'autres États membres. Elle a également été conçue pour aider le Conseil de l'Europe à participer concrètement à ce domaine, notamment en tant que base factuelle pour la préparation des activités de suivi qui sont envisagées dans sa Stratégie antiterroriste (2023-2027).

III. Aperçu général

Cette compilation de bonnes pratiques est la première étape d'une série de mesures prévues par le Conseil de l'Europe pour contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de déradicalisation, de désengagement et de réinsertion sociale.

Dans ce contexte, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a chargé le Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (CDCT), en 2018, d'élaborer la Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2018-2022), qui s'articule autour de trois volets thématiques (prévention, poursuites et protection). La stratégie prévoit un ensemble d'activités concrètes visant à améliorer la capacité des États membres à prévenir et à combattre le terrorisme dans le respect des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie.

Lors de sa 6e réunion plénière (18-20 mai 2021), le CDCT a décidé de lancer l'activité 3.1 de la Stratégie en créant un groupe de travail intergouvernemental chargé de recueillir des informations auprès des États membres sur les programmes de déradicalisation, de désengagement et de réinsertion sociale.

Le groupe de travail du Comité contre le terrorisme sur la collecte de bonnes pratiques en matière de déradicalisation, de désengagement et de réinsertion sociale (CDCT-DDR) a été créé pour soutenir cette tâche et fournir des orientations, des conseils et un soutien au secrétariat et aux experts consultants engagés à cette fin.

Les activités du groupe de travail ont pris en compte les orientations et les documents existants du Conseil de l'Europe à cet égard, notamment les Lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent, la Recommandation CM/Rec(2014)3 du Comité des Ministres aux États membres sur les délinquants dangereux, la Recommandation CM/Rec(2018)6 sur les terroristes agissant seuls[1] et la Recommandation CM/Rec(2022)7 du Comité des Ministres aux États membres sur l'évaluation des risques présentés par les individus mis en cause ou condamnés pour infractions terroristes, parmi d'autres sources et documents pertinents.

Le groupe de travail a tenu plusieurs réunions entre octobre 2021 et l'achèvement du présent document en mai 2023. Le groupe de travail a été soutenu à cet égard par des consultants experts, à savoir M. James Khalil et Mme Sofia Koller, lors de la conception initiale et de la définition du champ d'application de l'activité. Le présent rapport a été élaboré par M. Ioan Durnescu, Professeur à la Faculté de travail social et de sociologie de l'Université de Bucarest.

IV. Principaux termes et concepts

La compilation utilise un certain nombre de termes spécialisés qui sont devenus monnaie courante dans le domaine de la déradicalisation, du désengagement et de la réinsertion sociale. Cependant, le manque de clarté de la terminologie a « débouché sur des mesures politiques et pratiques exécutées en l'absence, pour une large part, de cadres théoriques ou de concepts clairs » (Koehler, 2017: 2).

Il convient également de noter que la Stratégie antiterroriste du Conseil de l'Europe (2018-2022) a utilisé l'expression « meilleures pratiques », mais que le Groupe de travail CDCT-DDR a décidé de la reformuler et d'employer « bonnes pratiques », compte tenu de l'absence de données concluantes sur ce qui est « le meilleur » dans ce domaine, notamment en raison de l'absence de méthodes d'évaluation rigoureuses et de la durée de vie relativement courte de nombreux programmes et initiatives à l'étude. Il s'agit également de reconnaître que ce qui fonctionne dans un contexte particulier peut ne pas s'appliquer de la même manière dans d'autres contextes, d'autant plus que les dynamiques et les capacités locales peuvent souvent avoir une grande influence sur la réussite de ces programmes. Selon la définition du groupe de travail, la notion de « bonnes pratiques » concerne les pratiques considérées par les États membres comme efficaces, durables et transférables.

Les principaux termes et concepts utilisés dans ce rapport sont détaillés ci-dessous :

Déradicalisation – au sens général, désigne toute initiative ou programme visant à réduire le risque de récidive en s'attaquant à la façon de penser ou au système de croyances considéré comme associé aux idéologies extrémistes. La « déradicalisation » s'entend d'un processus social et/ou psychologique par lequel un individu abandonne son idéologie extrémiste et, par conséquent, son engagement en faveur d'un mouvement ou d'une cause terroriste. Ce processus peut résulter d'un changement dans les attitudes ou les croyances. Si le terme « déradicalisation » a été utilisé dans de nombreux contextes pour décrire le processus de renonciation aux vues terroristes en abandonnant les idéologies extrémistes violentes, certains praticiens ont tendance à ne pas se concentrer sur le rôle de l'idéologie dans le processus de désengagement, mais

[1] Cf Article 24 : « Les États membres sont encouragés à mettre en place des programmes de désengagement et de déradicalisation pour les personnes présentant un risque de devenir des terroristes agissant seuls. Sans préjudice des procédures pénales, les États membres sont en outre encouragés à envisager la mise en place de programmes de déradicalisation spécifiquement conçus pour la situation des combattants terroristes étrangers, y compris ceux qui sont de retour dans leur pays. Le cas échéant, ces programmes devraient inclure les familles ainsi que des spécialistes universitaires, la société civile, des chefs religieux et des chefs communautaires. Une attention spécifique devrait être accordée aux besoins particuliers des mineurs et autres personnes jugées vulnérables. »

plutôt à considérer que toute forme de renonciation (assistée) à des activités terroristes et des idéologies extrémistes violentes associées est une « déradicalisation » au sens large (voir Hansen et Lid, 2020).

Désengagement – peut être compris comme le processus par lequel une personne prend des démarches pratiques pour ne plus être associée à des activités terroristes. En tant que tel, le désengagement est généralement associé à un risque réduit de violence terroriste car la personne en question ne travaille plus activement avec d'autres membres à la réalisation de leurs objectifs idéologiques. Toutefois, le « désengagement » n'implique pas nécessairement une rupture totale avec un groupe terroriste ou un mouvement plus vaste, mais peut être utilisé pour décrire un changement de rôle important, temporaire ou permanent. Si la déradicalisation implique un changement psychologique, le désengagement concerne davantage un changement de comportement.

Efficaces – les programmes sont conçus et mis en œuvre avec des objectifs clairs et atteignent leurs buts dans les limites des ressources qui leur sont allouées (budget, cadre juridique, capacité professionnelle, etc.)

Programme – dans le cadre de cette étude, les programmes sont considérés comme une initiative, un projet ou un ensemble d'activités définies au sein d'une structure plus large (c'est-à-dire l'environnement carcéral ou de probation) qui oriente les participants individuels vers certains résultats escomptés.
Approche de santé publique – il s'agit de la division entre prévention primaire, secondaire et tertiaire. La prévention primaire cible l'ensemble de la population. La prévention secondaire se concentre davantage sur la population à risque. La prévention tertiaire concerne les personnes qui ont déjà été condamnées pour des crimes liés au terrorisme. Le présent rapport vise principalement à décrire les programmes de prévention tertiaire, tels qu'ils sont présentés par les représentants des États membres, ainsi que les publications pertinentes actuelles. Sur la base de recherches fondées sur des données, ce rapport donne également la priorité aux mesures de prévention dans ce domaine.

Réinsertion sociale – Il n'existe pas de définition communément acceptée de ce que signifie la réinsertion sociale pour les personnes déradicalisées ou désengagées. La Recommandation du Comité des Ministres sur les terroristes agissant seuls encourage les États membres « à envisager la mise en place de programmes de réinsertion sociale à l'usage des personnes déradicalisées et de celles qui se sont désengagées du terrorisme, en vue de restaurer un sentiment d'appartenance à la société dans son ensemble »[2]. La réinsertion désigne généralement le processus par lequel les individus qui se désengagent des activités terroristes adoptent un nouveau rôle et une nouvelle identité saine au sein d'une communauté. La resocialisation comprend le processus de mise en œuvre d'un ensemble de mesures sociales, économiques, psychologiques, éducatives et légales en vue de la réinsertion sociale. Les programmes de cette nature visent généralement à garantir que les personnes anciennement radicalisées puissent vivre en paix dans une collectivité (réinsertion sociale) et fonctionner en tant que personnes indépendantes (réinsertion fonctionnelle). Il peut s'agir de programmes mis en œuvre pendant la détention, avant la libération de la personne et/ou après son retour au sein de la collectivité. La réinsertion sociale peut également être considérée comme le « résultat souhaitable et attendu » de programmes de déradicalisation et de désengagement réussis.

Durables – la mise en œuvre des programmes peut se poursuivre efficacement à long terme, au-delà de la période expérimentale initiale ;

Reproductibles – avec les changements nécessaires, d'autres acteurs peuvent mettre en œuvre la pratique dans différents environnements et contextes.

V. Méthodologie

La méthodologie de recherche repose sur des méthodes mixtes combinant quatre sources d'information principales : réponses au questionnaire, entretiens de suivi avec des représentants de pays sélectionnés, documentation de recherche et brève documentation dans la collection du RAN.

Le questionnaire (annexe A), qui a été approuvé par le groupe de travail en octobre 2021, est divisé en cinq parties : programmes en cours, conception des programmes et pratiques opérationnelles, évaluation des

[2] CM/Rec(2018)6, article 25

risques, suivi et évaluation, évaluation des besoins individuels et gestion des risques, considérations thématiques et pratiques spécifiques (questions transversales).

L'analyse des réponses s'est appuyée sur une approche thématique qui vise à identifier et analyser des schémas répétitifs et à en rendre compte (Braun et Clarke, 2006).

Le questionnaire élaboré par le groupe de travail du Conseil de l'Europe sur les meilleures pratiques relatives à la déradicalisation, au désengagement et à la réinsertion sociale (CDCT-DDR) a été transmis par le secrétariat à tous les membres du CDCT le 5 novembre 2021. La date limite pour adresser les réponses a été fixée au 5 février 2022.

À ce jour, **dix-neuf (19) questionnaires dûment remplis ont été reçus**[3].

Six entretiens de suivi ont été menés avec des experts[4] afin de clarifier ou de compléter les réponses au questionnaire. Un protocole d'entretien a été utilisé pour guider les entretiens (annexe B), sachant que les entretiens concrets ont été adaptés à chaque juridiction en fonction des principales caractéristiques du programme, des informations manquantes, etc.

Afin de recenser les lacunes des programmes de DDR actuels, une analyse rapide des publications sur le sujet a été réalisée. Il s'agit d'une forme de synthèse des données qui fournit rapidement des informations facilitant la prise de décision. Cette méthode a été utilisée en raison des contraintes de temps et en tenant compte des revues systématiques existantes. Ces dernières ont été privilégiées car la rigueur scientifique de cette source de données de recherche essentielle permet d'identifier ce qui est efficace, durable et reproductible dans les programmes de DDR.

Afin d'ajouter et de nuancer les informations existantes collectées, la collection du RAN[5] de bonnes pratiques a également été consultée.

[3] Les pays suivants ont répondu au questionnaire : Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Italie, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Suède, Suisse et Türkiye. A noter que plusieurs États qui ont répondu ne mentionnent pas l'existence d'un programme ou d'une mesure particulière.
[4] Les six experts sont venus des pays suivants : Autriche, Belgique, Finlande, France Allemagne, et les Pays-Bas.
[5] Pour les archives de la collection du RAN, voir : https://home-affairs.ec.europa.eu/networks/radicalisation-awareness-network-ran/collection-inspiring-practices/ran-collection-archives_en

VI. Constatations

Section I – Programmes en cours

Comme tout programme de traitement des délinquants, les programmes de DDR ne fonctionnent pas hors sol mais sont ancrés dans des contextes sociaux, psychologiques et institutionnels très concrets et parfois très exigeants, notamment les prisons, les services de probation, les communes, etc. La manière dont ils sont conçus, planifiés, dotés de ressources et mis en œuvre détermine souvent leur performance. C'est la raison pour laquelle la première partie des conclusions portera sur des aspects macroéconomiques tels que les stratégies, la législation, les types de programmes, la coopération interinstitutionnelle et les catégories de groupes cibles.

a. Portée et contexte du programme

Une première constatation qui se dégage est que la plupart des réponses au questionnaire proviennent d'États ayant mis en œuvre des programmes de déradicalisation, de désengagement ou de réinsertion sociale. Les rares pays qui n'ont pas mentionné ces programmes sont des pays considérés par les autorités nationales comme peu ou pas exposés à des activités liées au terrorisme.

Politiques et stratégies nationales
Dans de nombreuses juridictions, les programmes résultent en grande partie de **politiques ou de stratégies nationales** (voir, par exemple, la **France**, la **Finlande** et la **Géorgie**), tandis que dans d'autres, ils reposent davantage sur les initiatives de différentes institutions, principalement du système de justice pénale.

Bonnes pratiques

En **France,** le Plan national de prévention de la radicalisation habilite la direction de l'administration pénitentiaire du ministère de la Justice à élaborer une stratégie spécifique pour faire face aux problèmes de sécurité posés par le risque de violence, en prison et une fois le détenu libéré, fondé sur une idéologie radicale et le risque de prosélytisme de la part des détenus. Cette stratégie repose sur l'identification, l'évaluation et le traitement des détenus condamnés pour des actes de terrorisme et des délinquants de droit commun soupçonnés de radicalisation violente en lien avec une idéologie extrémiste dans le cadre d'un régime de détention mixte. La pierre angulaire de la stratégie française, inspirée par le Plan national, est la création de **cinq quartiers d'évaluation de la radicalisation** (QER) pour déterminer l'exposition idéologique, le risque d'action violente et le degré de prosélytisme du détenu. Sept **quartiers de prise en charge de la radicalisation** (QPR) travaillent sur le désengagement des détenus radicalisés à travers une approche pluridisciplinaire basée sur des entretiens et des activités à la fois collectifs et individualisés.

Au **Portugal**, la Stratégie nationale de lutte contre le terrorisme, approuvée par la résolution du Conseil des ministres n° 7-A/2015 du 20 février, préconise un Plan d'action pour la prévention de la radicalisation, de l'extrémisme violent et du recrutement pour le terrorisme (initialement appelé PAPREVRT et plus récemment rebaptisé PRET). Le plan comporte un programme visant à promouvoir ce que l'on appelle généralement les « stratégies de déradicalisation et de désengagement ». Ce programme se concentre sur l'application de mesures visant à promouvoir et à soutenir les stratégies de déradicalisation sous quatre aspects essentiels : une intervention multidisciplinaire flexible, un processus de coopération interinstitutionnel et articulé, une vision intégrée et partagée du problème et, dans la mesure du possible, une approche au cas par cas avec une utilisation détaillée et personnalisée des ressources existantes, ainsi que des mécanismes de réadaptation et de réinsertion.

Le Plan d'action national de prévention et de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent adopté par la **Suisse** en 2017 a fourni à la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) le fondement juridique pour charger le **Centre suisse de compétences en matière**

d'exécution des sanctions pénales (CSCSP) d'élaborer des **lignes directrices pour le travail de désengagement**.[6]

Le rôle de coordination pour la mise en œuvre de ces stratégies est attribué aux services de renseignement, à la police nationale, aux ministères de la Justice ou de l'Intérieur ou aux commissions interministérielles.

Dans certains pays, ces politiques ou stratégies font l'objet d'un suivi attentif aux niveaux national et local.

Bonnes pratiques

En **Finlande,** les activités de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (P/CVE) sont guidées par le Plan d'action national pour la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents 2019-2023.

Le travail de prévention est développé, coordonné et dirigé par le Groupe national de coopération, dont les membres représentent les principales autorités nationales, régionales et locales ainsi que des ONG. Le ministère de l'Intérieur nomme les membres et dirige les travaux du Groupe national de coopération. L'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan national est évalué chaque année. En Finlande, quatre villes ont mis en place des réseaux de coopération locaux. [7]

Cadres législatifs

S'agissant du cadre législatif régissant la **mise en œuvre** des programmes, les États ayant répondu évoquent principalement le **droit pénal et les instruments juridiques spécifiques applicables aux services pénitentiaires et de probation**. Au niveau de la mise en œuvre, la plupart des programmes sont fondés sur les codes pénaux, les codes d'application des peines, le droit pénitentiaire ou les arrêtés et règlements ministériels. En général, ces derniers sont très détaillés et prescriptifs.

Bonnes pratiques

Par exemple, en **Pologne,** les programmes concernés sont régis par l'ordonnance n° 19/16 qui décrit en détail comment le « traitement thérapeutique » doit être conçu et mis en œuvre dans les établissements pénitentiaires, y compris les activités à l'intérieur et à l'extérieur, la scolarité, etc.

Dans une moindre mesure, plusieurs réponses mettent également en avant le rôle essentiel des services sociaux, des autorités sanitaires et des établissements d'enseignement, principalement dans le cadre d'actions à dimension plus locale. Cependant, certaines réponses indiquent que certains de ces programmes ne reposent sur aucune base législative, dans la mesure où ils sont, de fait, externalisés et gérés de manière indépendante par des organisations non gouvernementales.

Programmes génériques ou spécialisés

Notre analyse montre que les programmes peuvent s'inscrire dans différents cadres méthodologiques. Si certains sont **spécifiquement conçus** pour traiter de questions liées à la déradicalisation**,** au désengagement et à la réinsertion sociale (notamment ceux visant à prévenir et combattre l'extrémisme violent ou les programmes axés spécifiquement sur la prévention de la récidive en matière de terrorisme), d'autres contribuent ou complètent des **ensembles plus larges de politiques et de programmes** dans des domaines comme la protection des enfants, l'enseignement public, ou font partie de divers projets menés par les services pénitentiaires et de probation (voir ci-après le modèle Anchor en **Finlande** et divers programmes en **Pologne** et en **Roumanie**).

En raison du faible nombre de personnes condamnées pour des infractions liées au terrorisme dans leur juridiction, certains pays ayant répondu ont déclaré qu'il **n'existait pas de programmes spécifiques** pour ce groupe (voir **Estonie, Portugal, Roumanie**, etc.).

[6] De plus amples informations sur ces lignes directrices sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.skjv.ch/de/unsere-themen/praevention-von-radikalisierung.

[7] Pour plus d'informations, veuillez consulter le Plan d'action national pour la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents 2019-2023 : Résolution du gouvernement 19 décembre 2019 - Valto (valtioneuvosto.fi).

Cependant, dans certains cas, les programmes conçus pour les délinquants à haut risque ou les personnes impliquées dans la criminalité organisée sont adaptés aux activités menées avec les personnes condamnées pour des crimes liés au terrorisme (voir ci-après le programme ENTRÉ en **Suède**).

Bonnes pratiques

Parmi les exemples, citons celui de SONEKO[8], en **Autriche**, qui est fondée sur un modèle néo-zélandais de « **modèle de conférence familiale** » qui recueille toutes les personnes pertinentes qui gravitent autour du participant, notamment les parents, les frères et sœurs, les partenaires, etc. Ce modèle de réinsertion peut aider le service de probation à identifier les ressources et les risques liés au système personnel du participant. Toutes ces activités sont réalisées avec l'accord de la personne.

Au **Portugal**, par exemple, où le nombre de personnes radicalisées en prison ou en probation est peu important, il n'existe pas de programmes spécifiques pour ce groupe. Cependant, des **programmes génériques** sont en place pour la réhabilitation et la réinsertion des délinquants.

Le **MAPPA** (Multi-Agency Public Protection Arrangements) est utilisé pour faciliter la coopération entre les autorités pénitentiaires et policières afin de gérer les délinquants qui ont commis des crimes violents tels que les infractions sexuelles, les violences domestiques ou les crimes extrémistes violents.

En **Suède**, le programme **ENTRÉ** est adapté d'un autre programme conçu pour traiter les délinquants du crime organisé.

La portée de ces programmes varie également beaucoup en fonction de la couverture géographique, puisqu'il existe des programmes aux **niveaux local, national voire international**. Dans ce dernier cas, certaines réponses indiquent que ces programmes sont suivis et soutenus dans le cadre de projets financés ou mis en œuvre par des organisations internationales (voir, par exemple, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en **Bosnie-Herzégovine**)).

Bonnes pratiques

En **Allemagne**, les programmes sont conçus et financés au niveau fédéral par différents ministères (ministère de la Justice, ministère de l'Intérieur, ministère des Affaires familiales, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse), mais la mise en œuvre se fait principalement au niveau des Länder.

Par exemple, depuis 2017, le ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse (BMFSFJ) finance des projets pilotes dans le domaine thématique « Prévention et déradicalisation dans les services pénitentiaires et de probation » dans le cadre du programme fédéral « Live Democracy ! ». Un financement pouvant atteindre 740 000 euros par an par projet pilote peut être mis à disposition par des fonds fédéraux[9].

Il existe une grande diversité de programmes, même dans ceux qui sont spécialisés. Leur nature et leur portée peuvent s'avérer très différentes, puisqu'il existe des programmes qui présentent des **perspectives très larges** (notamment les programmes incluant de multiples aspects de la déradicalisation, du désengagement et de la réinsertion sociale) et des programmes qui proposent **des approches plus spécifiques** visant à traiter spécifiquement un ou plusieurs de ces domaines (par exemple, le DERAD en **Autriche** basée sur la foi qui se concentre davantage sur les activités axées sur le contre-récit).

Bonnes pratiques

[8] SONEKO peut également être considéré comme une méthode de travail plutôt que comme un programme en soi.
[9] Les montants spécifiques de financement sont également publiés sur le site web du programme : https://www.demokratie-leben.de/projekte-expertise/projekte-finden?tx_tbsprojektfinder_liste%5Baction%5D=list&tx_tbsprojektfinder_liste%5Bcontroller%5D=Projekt&cHash=192aab72e2dd08fe6e4d2139eb8f2f87

Une alternative intéressante aux interventions basées sur des programmes est l'approche **« trajectoire individuelle » que** l'on trouve en **Fédération Wallonie-Bruxelles** (ainsi que dans d'autres États comme l'**Allemagne)**. Il s'agit d'une approche individuelle sur mesure qui intervient dans tous les domaines de la vie personnelle. Plusieurs acteurs sont automatiquement associés à une telle trajectoire. Le soutien, notamment les aspects liés à la sécurité et à la prévention sociale, doit être fourni dans une perspective à long terme et dans la continuité. En raison de l'importance du cadre de vie, la trajectoire tient compte du vécu de la personne et peut s'appuyer sur des partenaires locaux/familiaux. Dans la construction de la trajectoire, un certain nombre de domaines peuvent être proposés, notamment les suivants : orientation psychosociale, formation et insertion professionnelle, suivi psychologique (spécialisé), éventuellement traumatologie, traitement d'éventuelles addictions, implication du contexte social, possibilité de faire intervenir des personnes qui proposent un « discours alternatif » aux idées extrémistes violentes, notamment des conseillers religieux de référence et d'autres personnes pouvant apporter un soutien.

b. Contexte de la mise en œuvre

Le **travail de prévention** est généralement effectué dans les services de police. Cependant, dans la plupart des cas, la police joue un rôle de coordination et implique de nombreux partenaires locaux : services sociaux, services de santé, établissements d'enseignement, ONG, etc. Les États prennent généralement en charge les coûts de ces activités.

D'autres moyens d'organiser les services de prévention sont disponibles dans les communes (**Norvège** : le programme de mentorat) ou les établissements d'enseignement (**Géorgie**). Dans les deux cas, la coopération avec les autres parties prenantes est cruciale.

Bonnes pratiques

Le programme Exit de la police en Finlande[10]
Le Bureau national d'enquête coordonne le programme **Exit** de la police. Les activités de ce programme se concentrent sur deux domaines de criminalité : la criminalité organisée et l'extrémisme violent.

Dans les deux cas, les personnes qui participent à titre volontaire à ce programme de sortie de violence bénéficient d'une aide et d'un soutien pour échapper à l'influence d'un environnement nuisible pour eux et leurs proches. Le fait d'être un participant volontaire signifie que la personne n'est pas tenue de rendre compte d'un crime qu'elle a pu commettre ou dont elle a connaissance. Elle est donc protégée, ainsi que son entourage, contre toute menace ou violence éventuelle. L'objectif visé est clair et sans ambiguïté : la police veut vraiment aider l'intéressé dans le cadre de cette activité.

Le soutien accordé consiste à évaluer la sécurité personnelle, à prendre des dispositions pour assurer la sécurité, à améliorer les conditions sociales ou à forger une identité non criminelle. Il est parfois possible d'aménager un nouvel espace de travail et de vie. La police est aidée dans cette tâche par une organisation non gouvernementale, HelsinkiMission, qui s'appuie sur son programme Aggredi pour fournir une orientation sociale et un soutien psychosocial. Cette organisation partenaire a été sélectionnée en raison de sa solide expérience et de son expertise particulière en matière de criminalité violente et de gangs.

Les personnes souhaitant participer au programme Exit font l'objet d'une évaluation complète et des plans de sortie de violence individuels sont élaborés à leur intention et mis en œuvre avec les intéressés. Le travail de sortie de violence est hautement confidentiel, et tout traitement d'informations relatives aux participants est toujours effectué au cas par cas et en accord avec les personnes concernées.

Cependant, la plupart des programmes de prévention tertiaire sont mis en œuvre dans le contexte carcéral (par exemple, DERAD et PSYBEG en **Autriche** ; PPRV en **France)**, dans le cadre de la probation ou dans des établissements non carcéraux (par exemple, PAIRS en **France**). Lorsque les services pénitentiaires

[10] Pour plus d'informations, voir : https://poliisi.fi/en/exit-activity

et de probation coopèrent, les programmes sont dispensés dans les deux environnements (par exemple en **Suède**).

Comme dans le domaine de la prévention, les programmes sont souvent mis en œuvre avec le **soutien d'autres institutions**, organisations ou lieux de culte. Outre les ONG, des organismes tels que les services pour l'emploi, les établissements scolaires, les services de soins de santé, les services sociaux, la police et les services de sécurité sont souvent invités à participer. Dans certains pays, les ONG impliquées dans les programmes de déradicalisation, de désengagement ou de réinsertion sociale sont préalablement agréées par les autorités (voir **Pologne**). L'État reste chargé du financement de ces activités, généralement par le biais du budget du ministère de la Justice.

Bonnes pratiques

Le **programme français PAIRS (*Programme d'accompagnement individualisé et de réaffiliation sociale*)** est un exemple de programme non carcéral qui fournit un soutien complet et individuel aux personnes radicalisées qui cherchent à renoncer à l'idéologie de la violence. Ce soutien consiste à recenser tous les facteurs qui ont conduit au basculement, ainsi que les points de rupture. Il permet de faire apparaître le potentiel des personnes suivies dans le but de favoriser leur insertion professionnelle et de créer un espace de dialogue dans lequel la personne concernée trouve son individualité.

Cette intervention vise à soutenir le désengagement de la radicalisation violente et à prévenir le risque de violence tout en favorisant la réinsertion sociale. Le programme est individuel, car il s'appuie sur une approche modulée en fonction de la personne (de 3 à 20 heures par semaine avec possibilité de logement) et évolue au cours du suivi en fonction de la réévaluation. Une équipe pluridisciplinaire composée d'éducateurs, de psychologues, de conseillers en insertion, d'experts en études islamiques et autres est responsable de ce type d'intervention.

Le programme PAIRS existe sous forme de centres de jour dans quatre villes de France, Paris, Marseille, Lyon et Lille et s'adresse donc à des personnes placées sous contrôle judiciaire en milieu ouvert.

Cadre de recherche

Les études systématiques les plus récentes (voir Morrison et al, 2021 ; McBride et al, 2022) affirment que la participation de la ***communauté*** et d'**acteurs non étatiques** semble être cruciale pour une réintégration réussie. Des interventions telles que les initiatives éducatives, la justice réparatrice, les dialogues entre groupes, la réconciliation avec les victimes, etc. semblent faciliter le processus de rétablissement de la paix au sein de la communauté.

c. Approche multi-institutionnelle

Dans l'ensemble, les pays indiquent que leur **approche** de la déradicalisation, du désengagement et de la réinsertion sociale est **multi-institutionnelle** et **pluridisciplinaire.** Au niveau local, les organismes de mise en œuvre coopèrent souvent avec des acteurs des **organisations de la société civile, des travailleurs sociaux, et des professionnels de la santé et de l'éducation.**

S'agissant des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ces programmes, les **services pénitentiaires et de probation** sont souvent considérés comme des organes de supervision, aux côtés d'autres entités telles que les instances gouvernementales, les services répressifs et/ou de renseignement.

En **Suède**, par exemple, un département spécialisé du Service suédois des prisons et de la probation (SPPS) s'occupe du programme (ENTRÉ), un programme cognitivo-comportemental individuel destiné à lutter contre l'extrémisme violent.

Pour les services de prévention, les établissements d'enseignement (**Géorgie**), les communes **(Norvège, Pays-Bas, Belgique)** et les ONG semblent également jouer un rôle central (voir DERAD en **Autriche** ou Deaconess Foundation[11] en **Finlande**).

La **Bosnie-Herzégovine** offre un exemple intéressant à cet égard. En effet, l'Organisation internationale des migrations participe activement à la conception et à la mise en œuvre de programmes de réintégration, de resocialisation et de réinsertion en collaboration avec des partenaires locaux (notamment les services de sécurité, les services de santé et les établissements d'enseignement).

Dans certains pays (par exemple le **Portugal**), le système de sécurité intérieure coordonne tous les services de prévention et de lutte contre le terrorisme.

En ce qui concerne la resocialisation, l'intégration sociale et les aspects connexes, les réponses indiquent que ces programmes peuvent être complétés ou soutenus par les autorités locales, les services sociaux, les agences pour l'emploi, les ONG ou les entités religieuses (voir **Pologne, Finlande, France, Allemagne, Pays-Bas**, etc.).

Bonnes pratiques

Le modèle « Anchor » en Finlande
Le modèle « Anchor » fait référence à la coopération multi-professionnelle ciblée sur les enfants et les adolescents de moins de 18 ans afin de promouvoir leur bien-être et de prévenir la criminalité. Il vise également à prévenir la radicalisation et l'extrémisme violents. Ce travail est effectué par des équipes multi-professionnelles composées de professionnels de la police, des services sociaux, des services de santé et des services de la jeunesse. L'objectif de ce travail est de fournir aux jeunes et à leurs familles un soutien individualisé et complet à un stade précoce et, si nécessaire, de les orienter vers les services, les soins et le soutien fournis par d'autres experts.

« Anchor » est organisé au niveau local ou régional, de manière à répondre aux besoins et aux spécificités de la zone, mais il s'appuie sur des principes et des objectifs nationaux communs. La coopération multi-professionnelle s'appuie sur des structures permanentes qui ont été convenues conjointement. La responsabilité de l'orientation et du développement au niveau national incombe au coordinateur national, en collaboration avec le groupe de pilotage national.[12]

La situation est plus complexe dans les États fédéraux, où le gouvernement fédéral joue différents rôles par rapport aux États ou aux Länder/cantons (voir l'**Allemagne** et la **Suisse**). D'une manière générale, il semble que les gouvernements fédéraux adoptent des politiques et des stratégies qui sont ensuite mises en œuvre ou adaptées au niveau des États, en fonction des priorités locales, des traditions ou de l'architecture institutionnelle. Le financement suit très souvent la même voie (voir l'**Allemagne,** où différents ministères cofinancent des programmes au niveau fédéral et au niveau de l'État).

Bonnes pratiques

La **Wallonie-Bruxelles**, qui dispose d'un réseau de lutte contre l'extrémisme violent et le radicalisme, est un exemple utile de coopération locale entre divers organismes. Créé par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en janvier 2016, il offre aux citoyens et aux professionnels une aide et un soutien dans la prévention de toute forme d'extrémisme violent ou de radicalisme. Deux services spécifiques composent ce système : le Centre de ressources et d'appui du Réseau et le Centre d'aide et de soins pour toute personne concernée par l'extrémisme violent et le radicalisme.

Le Réseau comprend également le *Service des équipes mobiles de l'Enseignement obligatoire*, qui intervient à la demande et en soutien des directeurs d'école ou de centres PMS (centres psycho-médicaux et sociaux), en cas de problèmes liés aux phénomènes d'extrémisme et de radicalisme violent, et les référents en matière

[11] De plus amples informations sur les activités de la Deaconess Foundation en rapport avec le travail d'Exit sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.hdl.fi/en/exit/
[12] Pour plus d'informations, veuillez consulter : https://julkaisut.valtioneuvosto.fi/handle/10024/164528

de radicalisme nommés au sein des administrations générales du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Aide à la jeunesse, Maisons de justice, Education, Culture, Sport), afin de fournir des réponses adéquates aux acteurs de leur secteur.

Dans plusieurs juridictions, il existe une obligation expresse de coopérer entre les institutions, comme le prévoient les stratégies antiterroristes ou la législation, notamment les codes pénaux (**Belgique**, voir encadré), ou y compris les codes pénitentiaire et pénal (**Pays-Bas**). Cette obligation de coopérer concerne souvent des rôles et des fonctions spécifiques au sein du système et fournit une base spécifique permettant à certaines institutions et professionnels de partager ou d'échanger des informations.

Bonnes pratiques

La **Belgique** offre un exemple de coopération interinstitutionnelle complète : l'approche interinstitutionnelle et interdisciplinaire y est réglementée par la loi. Dans ce contexte, les cellules de sécurité intégrées et locales (CSIL) sont tenues de travailler ensemble pour éliminer les menaces.

Les menaces sont identifiées par une unité de coordination appelée CUTA (Coordination Unit for Threat Analysis). La même unité gère la **Base de données commune** (BDC), qui est un instrument de partage d'information en temps réel de tous les renseignements non classifiés concernant les personnes et les organisations qui participent ou qui sont susceptibles de participer à des activités terroristes.

La loi et le code pénal belges (article 548) permettent aux organismes qui travaillent ensemble sur une affaire de lever le secret professionnel.

Cependant, comme l'a mentionné un répondant, les représentants de ces organismes appelés à travailler ensemble doivent d'abord apprendre à se connaître, puis à créer un lien de confiance entre eux … Nous disposons également de **lignes directrices** pour nous aider à mieux comprendre les rôles des uns et des autres (Belgique). En d'autres termes, la dimension humaine de la coopération interinstitutionnelle devrait être soulignée dans le cadre des activités de DDR.

Aux **Pays-Bas**, l'approche multi-agences de la radicalisation (MAR), une table de cas multidisciplinaire hébergée par les services pénitentiaires, a fait l'objet d'une évaluation de l'impact sur la protection des données afin de s'assurer que les données sont traitées de manière appropriée et conformément aux normes du GDPR. En outre, la loi sur les établissements pénitentiaires réglemente, à l'art. 18b l'obligation pour les institutions spécifiques du secteur de la justice pénale de partager certaines informations en cas de risque qu'un détenu commette une infraction violente ou sexuelle grave.

Dans certains États, le cadre juridique de la coopération est fourni par une circulaire ministérielle conjointe recommandant une approche globale du radicalisme violent et du terrorisme (voir **Fédération Wallonie-Bruxelles** où quatre ministères ont signé une telle circulaire conjointe en 2019).

Bonnes pratiques

Pour une **gestion** claire et efficace **de l'information, l'Autriche** a conçu un diagramme de processus suivi d'instructions claires sur ce qui doit être transféré, quand et à qui :

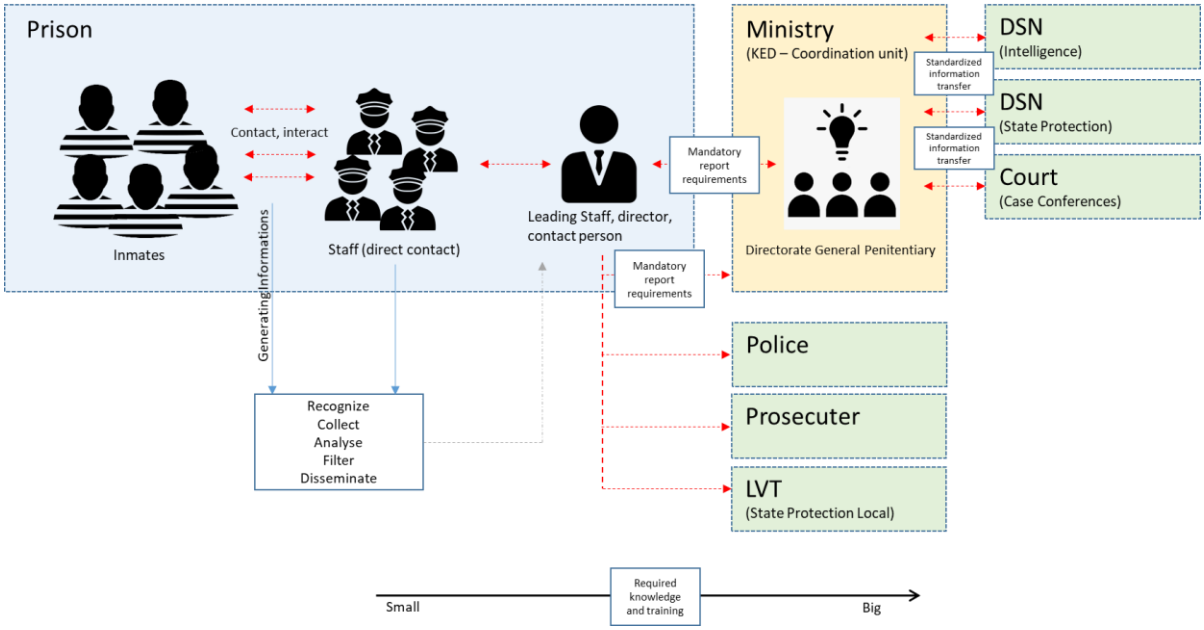

Les événements ou incidents suivants concernant les délinquants radicalisés doivent être signalés immédiatement à l'Unité de coordination pour la prévention de l'extrémisme et la déradicalisation (Ref. No. : 2022-0.101.334) ainsi qu'à l'Office d'État responsable pour l'Office d'État pour la protection de la Constitution et la lutte contre le terrorisme (LVT) et au Service de renseignement de la sécurité d'État (DSN) en copies identiques :

- apparence physique
- détention avec restriction/sans restriction
- tout transfert vers un autre établissement pénitentiaire
- séjour dans un hôpital
- toute sortie non surveillée de l'établissement pénitentiaire
- dans le cas de l'octroi d'une libération, la notification unique du début, de la durée prévue et de la fin de cette mesure
- demande et décision (avis) concernant l'exécution de la peine d'emprisonnement dans le cadre d'une assignation à résidence sous surveillance électronique (frontdoor et backdoor)
- suspicion d'actes judiciairement punissables
- infractions administratives
- mesures de sécurité conformément à l'article 103 StVG
- tentatives de radicalisation à l'égard d'autres personnes ou signes indiquant une radicalisation
- les résultats des conférences de licenciement conformément à l'article 144a StVG
- Licenciement
- libération conditionnelle (y compris la résolution)
- Privation de liberté (à partir de la détention provisoire)
- Report de l'exécution de la peine conformément à l'article 133 StVG
- transfert vers le pays d'origine pour l'exécution de la peine
- renonciation temporaire à l'exécution de la peine conformément à l'article 133a StVG

Les informations suivantes concernant les détenus radicalisés doivent être collectées et diffusées aux institutions concernées :

- tous les contacts extérieurs sont connus et contrôlés, en particulier les visites, les appels téléphoniques et la correspondance.
- l'environnement social est connu
- comportement, personnalité et habitudes
- formation
- contacts et amitiés entre détenus
- l'état mental du détenu
- l'état de santé du détenu

Dans certaines juridictions européennes, les collectivités locales jouent un rôle d'intégration et de coordination (voir **Pays-Bas, Belgique**, **Danemark**). Dans ce cas, les maires ou leurs représentants sont chargés de la coordination des actions de DDR au niveau local.

Bonnes pratiques

Un bon exemple de coopération locale est fourni par **l'Allemagne,** où la réponse interinstitutionnelle est facilitée par un mécanisme appelé « **conférence de cas** ». Dans cette optique, des unités de conférence de cas jouent un rôle actif dans tous les Länder afin de réunir les représentants de tous les organismes et organisations concernés par chaque cas individuel.

Pour une meilleure coordination, les autorités fédérales organisent des **points focaux** pour différents thèmes tels que l'extrémisme de droite, le terrorisme islamiste, etc. Par exemple, le point focal pour le terrorisme islamique est le ministère de l'Intérieur. Le centre de conseil en matière de radicalisation, situé au sein de l'Office fédéral des migrations et des réfugiés, en est un autre exemple.

Cadre de recherche

Morrison et al (2021) soulignent que la participation des institutions religieuses, de la société civile et d'autres acteurs non étatiques pourrait renforcer la **légitimité** des programmes de DDR. En outre, Grip et al. (2019) soulignent que si certaines interventions peuvent très bien fonctionner dans certaines juridictions, elles peuvent très bien ne pas fonctionner dans d'autres. Les auteurs donnent l'exemple de programmes radiophoniques qui sont très efficaces au Mali, au Niger et au Tchad mais qui ne pourraient pas fonctionner aussi bien dans les pays fortement numérisés.

d. Groupes cibles et participants

S'agissant des groupes visés par les programmes de prévention (prévention secondaire), les réponses montrent qu'ils sont principalement composés de personnes **identifiées comme présentant un « risque » de participer à des actes extrémistes violents** et/ou de **personnes ayant des antécédents de comportement extrémiste violent**. Si le premier groupe peut être orienté vers un programme de prévention par sa famille, des amis, des collègues, des éducateurs ou d'autres personnes, le second groupe peut être plus susceptible d'être impliqué par le biais des services pénitentiaires et de probation.

Par exemple, en **Allemagne**, des services de conseil existent pour fournir des avis et une éducation sur la radicalisation en général, ainsi que sur la meilleure façon de traiter un cas concret de radicalisation dans la communauté. En **Türkiye**, afin de prévenir le recrutement et de sensibiliser la société au terrorisme et aux organisations terroristes, les jeunes de 14 à 25 ans considérés comme à risque constituent le principal public cible. Sous la coordination du département de lutte contre le terrorisme de la police nationale turque (TNP), les bureaux de sensibilisation du public et de prévention mènent des activités dans de nombreuses provinces turques. Les institutions concernées, notamment le ministère de la Jeunesse et des Sports, apportent leur soutien au programme, tandis que les agents des services répressifs contribuent également à la coordination et à la sécurisation d'activités telles que les excursions, les activités sportives et les activités culturelles.

Le groupe cible des programmes **norvégiens** est assez large :

- Les personnes considérées comme exposées au recrutement en vue de la radicalisation,
- Les personnes radicalisées ou en voie de radicalisation,
- Les personnes qui souhaitent obtenir de l'aide pour quitter un groupe extrémiste,
- Les personnes condamnées en vertu de la législation sur le terrorisme.

En **France**, par exemple, les personnes peuvent être orientées vers le programme si elles sont considérées comme présentant un risque de radicalisation ou si elles sont identifiées comme radicalisées mais accessibles par le biais des programmes.

Les personnes qui ont été mises en cause ou condamnées pour des infractions terroristes ont été décrites par la plupart des répondants comme le principal groupe cible de leurs programmes de prévention tertiaire. Parfois, les définitions sont suffisamment larges pour inclure, par exemple, « les individus ayant des liens avec des organisations terroristes ou des milieux extrémistes violents » (voir **Suède**).

Bonnes pratiques

À des fins de recherche, la **base de données européenne sur les auteurs d'infractions terroristes** (EDT) a été créée aux **Pays-Bas** pour inclure des informations judiciaires complètes sur les auteurs européens d'infractions terroristes et d'extrémisme violent depuis 2012. Cette base de données comprend des informations sur les facteurs développementaux, individuels, biographiques et contextuels - des informations personnelles et contextuelles sur les délinquants qui peuvent aider les chercheurs (entre autres) à effectuer des analyses empiriques à partir de données primaires afin de dégager certains types de profils, des listes de facteurs de risque et de protection, etc.

De plus amples informations sont disponibles dans l'article d'Alberda et al (2021).[13]

La plupart des réponses ne font pas état d'une orientation idéologique particulière, mais d'autres suggèrent que les programmes s'adressent à des groupes spécifiques, par exemple des groupes idéologiques, ou ciblent une tranche d'âge ou des profils particuliers, comme les délinquants juvéniles.

En ce qui concerne la **participation** à ces programmes, il ressort de la majorité des réponses que les personnes concernées participent sur une **base volontaire et/ou consensuelle**, assortie ou non de conditions particulières. Par exemple, dans certains États, la participation est volontaire. Néanmoins, les autorités judiciaires peuvent exiger une participation comme condition préalable à une libération anticipée ou à des privilèges pénitentiaires (voir l'**Autriche, l'Estonie, la France et la Roumanie**). Par exemple, la conférence de cas est obligatoire en **Autriche** pour toute décision liée à la libération conditionnelle.

Cependant d'autres réponses précisent que la participation à un programme de ce type peut être exigée dans le cadre d'une condamnation pénale et de situations dans lesquelles les autorités compétentes peuvent obliger une personne à suivre un tel dispositif ou l'y orienter, telles que les tribunaux (**Autriche**, **France**).

Cadre de recherche

Basra et Neumann (2020) précisent que l'accent a été mis jusqu'à maintenant sur des idéologies similaires à celles adoptées par Al-Qaida, l'EIIL (Daech) et des mouvements associés, mais notent également une augmentation récente des études sur la déradicalisation et le désengagement concernant des **idéologies violentes d'extrême droite ou ethnonationalistes**. Cette évolution peut traduire une montée des préoccupations en Europe à l'égard de ce type d'extrémisme violent.

La ***participation volontaire***, notamment dans le contexte carcéral, semble renforcer la motivation et faciliter l'obtention de résultats positifs. Il semble que les programmes qui fonctionnent avec une participation imposée soient confrontés à un certain nombre de **défis**, notamment le taux élevé d'abandons scolaires, l'alliance thérapeutique négative, le détournement de ressources pour faire face au non-respect des règles et à la faible fréquentation, la résistance au changement cognitif et comportemental, le renforcement des attitudes et des revendications extrémistes (Cherney et al, 2021).

Pour conclure sur le contexte général des programmes de DDR, nous pouvons supposer que les programmes qui s'inscrivent dans un cadre législatif et institutionnel solide ont une structure plus claire, des mécanismes de coopération interinstitutionnelle plus transparents, sont mieux dotés en ressources et, par conséquent, bénéficient d'une plus grande durabilité. Les entretiens et l'enquête nous ont permis de conclure que la coopération multi-institutions est facilitée par ce type de structure globale.

[13] Voir : https://www.universiteitleiden.nl/binaries/content/assets/customsites/perspectives-on-terrorism/2021/issue-2/alberda-et-al.pdf

Une tendance semble se dessiner depuis peu, à savoir que de plus en plus de communes locales prennent en charge la sécurité de leurs citoyens. Néanmoins, ces initiatives sont généralement mises en œuvre dans le cadre de stratégies ou de lois nationales ou fédérales plus larges en matière de DDR. Le fait que les communes locales soient impliquées dans ce type d'activités semble suggérer que le programme DDR bénéficie de la tendance plus générale de la société consistant à « penser globalement et agir localement ».

Nous pouvons conclure de ce qui précède que de nombreux exemples proposés dans cette partie peuvent très bien être transposés d'un État à un autre. Cependant, la grande diversité des traditions locales et de l'architecture institutionnelle donne à penser que ces exemples pourraient être imités plutôt que simplement copiés d'une juridiction à l'autre.

Malheureusement, il n'existe pas d'éléments de recherche solides permettant de déterminer quel type de contexte est le plus propice à l'obtention des résultats les plus satisfaisants dans le cadre des activités de DDR. Toutefois, la plupart des répondants ont estimé qu'une législation claire et des mécanismes transparents de coopération interinstitutionnelle pourraient contribuer à des interventions efficaces. Outre la stratégie et la législation, les répondants ont également suggéré que les contacts humains directs et la coopération interpersonnelle soient renforcés afin de rendre la coopération fluide et efficace.

Les groupes cibles couverts par les programmes de DDR sont très divers. Toutefois, les programmes de prévention tertiaire menés au titre du DDR semblent favoriser les personnes qui ont été condamnées pour des crimes liés au terrorisme ou celles qui se sont radicalisées ou risquent de se radicaliser alors qu'elles purgent une peine d'emprisonnement pour d'autres crimes. Dans la plupart de ces initiatives, les prisons semblent jouer un rôle de premier plan, tandis que les services de probation suivent de près. Comme mentionné
ci-dessus, de plus en plus d'acteurs non judiciaires participent à des activités de DDR, notamment les communes locales, les services sociaux, les établissements d'enseignement, etc. À l'heure actuelle, le rôle de ces institutions est généralement défini au niveau local, mais à l'avenir, il serait bon d'élaborer certaines directives sur la manière dont leur rôle pourrait être défini dans le cadre de coopération interinstitutionnelle.

Section II – Conception des programmes et pratiques opérationnelles

a. Buts et objectifs

Les buts de ces programmes sont largement homogènes d'une réponse à l'autre et visent principalement à prévenir tout nouvel engagement dans l'extrémisme violent (et/ou dans des groupes extrémistes violents), à réduire le risque de récidive et à améliorer le comportement pro-social[14] des participants.

En tant que tels, ces programmes ont des objectifs particuliers qui vont de la prise en compte **des antécédents et des besoins des participants** (dont l'autonomie, la responsabilité, la socialisation et la (ré) insertion), à l'**atténuation des effets de la marginalisation et de l'isolement** (en encourageant les réseaux personnels, les activités au sein de la collectivité ou en renforçant les expériences de vie positives), en passant par un objectif plus vaste de prévention et de sécurité (sortie de l'extrémisme violent et prévention des actes violents et de la récidive).

Trois types de programmes ont pu être identifiés à partir des réponses des personnes interrogées :

1. Ceux qui se concentrent principalement sur le désengagement ;
2. Ceux qui se concentrent sur la déradicalisation, le désengagement et la réinsertion sociale ;
3. Ceux qui ont pour objectif plus large de renforcer l'égalité civique et l'intégration (voir l'**Estonie,** la **Géorgie,** la **Pologne** et la **Roumanie**) ;

[14] Par « pro-social », il faut entendre un comportement conforme aux normes et valeurs dominantes de la société à un moment donné.

Dans plusieurs pays européens, ces programmes se concentrent principalement sur la première catégorie, qui vise à aider les individus à se désengager de la violence, des comportements extrémistes ou de l'association avec des groupes ou organisations extrémistes violents.

Bonnes pratiques

En **Espagne**, un programme en milieu carcéral vise à mettre fin aux comportements violents sans remettre en cause les fondements religieux et idéologiques des idées extrémistes.

L'objectif principal de **PAIRS en France** est le désengagement et la distanciation. La déradicalisation (par le biais de débats, d'ateliers sur la religion ou la laïcité, etc.) n'est qu'un sous-produit des activités de désengagement.

Cependant, il semble de nombreux programmes européens relèvent de la deuxième catégorie et se concentrent sur le soutien aux individus condamnés pour qu'ils prennent leurs distances avec les idéologies et les réseaux radicaux violents tout en acceptant les droits humains universels et les valeurs démocratiques.

Dans le même temps, bon nombre de ces programmes visent à renforcer les réseaux de soutien personnel et à améliorer les perspectives et les projets de vie positifs.

Bonnes pratiques

Le programme suédois **ENTRÉ** est un exemple de ce type de programme global. Ce programme cible les délinquants à haut risque violents ou affiliés à des extrémistes violents. L'objectif principal est de prévenir la récidive en identifiant et en visualisant les risques et les besoins individuels, en atténuant les comportements criminels et violents, en renforçant les activités pro-sociales des délinquants, en fournissant un appui pour quitter le milieu radicalisé et en apportant un soutien pratique au renoncement à l'extrémisme violent.

L'administration pénitentiaire **norvégienne** met en œuvre un programme qui inclut des conseils religieux dans le cadre du processus de réinsertion.

Bien qu'il n'y ait pas de programmes structurés disponibles pour traiter les extrémistes violents en **Belgique**, les « trajectoires de désengagement » comprennent à la fois des interventions éducatives et professionnelles ainsi que des récits alternatifs ou des contre-récits sur la religion ou l'idéologie.

Cadre de recherche

Dans leur étude (2020) sur la gestion des délinquants extrémistes dans 10 pays européens, Basra et Neumann observent que la déradicalisation a laissé progressivement la place au désengagement, tout en notant que la différence dans la pratique peut être minime.

Ces trois objectifs - déradicalisation, désengagement et réinsertion sociale - sont considérés dans les publications comme légitimes lorsqu'il s'agit de travailler avec des délinquants violents radicalisés. Cependant, certains considèrent que le désengagement est un objectif plus réaliste et moins difficile à atteindre sur le plan éthique que la déradicalisation (Silke, 2011). D'autres estiment que permettre à l'État d'interférer avec les libertés personnelles de pensée et de religion est problématique (Koehler, 2017). Entre ceux qui soutiennent la déradicalisation et ceux qui soutiennent le désengagement se situent ceux qui ont remarqué que, dans la pratique, les programmes ont tendance à avoir un impact sur les attitudes et les comportements en même temps (Marsden, 2017 ; Khalil et al., 2019).

b. Méthodologie

Seuls quelques pays évoquent l'utilisation d'une méthodologie spécifique dans les programmes (par exemple, le « Programme basé sur la thérapie cognitivo-comportementale (CBT) ou le modèle « risque-

besoins-réceptivité »). La plupart des programmes présentés **n'ont pas de théorie du changement explicite ou claire**.

Les personnes interrogées indiquent qu'il existe différentes méthodes pour travailler avec les personnes condamnées pour des infractions liées à l'extrémisme violent :

- Diagnostic social, évaluation des risques, reconstruction biographique, travail de réadaptation et de réintégration (**Autriche**) ;
- Diagnostic, plan de soins individualisé, méthodes d'intervention individuelles et collectives (**France**) ;
- Interventions individuelles et de groupe visant le changement psycho-comportemental (**Roumanie**) ;
- Travail cognitif, émotionnel et comportemental (**Türkiye**).

De nombreuses personnes interrogées ont mentionné l'approche multidisciplinaire comme étant essentielle à l'évaluation et à la mise en œuvre des interventions. ENTRÉ, en Suède, est un bon exemple de programme complexe (voir page suivante).

Tableau 1. Le modèle ENTRÉ

ENTRÉ, en **Suède**, est un programme de traitement individuel fondé sur la thérapie cognitivo-comportementale. Il a été créé à l'origine par le SPPS pour les personnes condamnées ayant des problèmes de violence et des liens avec le crime organisé ou les réseaux criminels. Le programme a été adapté à l'extrémisme violent et repose sur une théorie du changement claire.

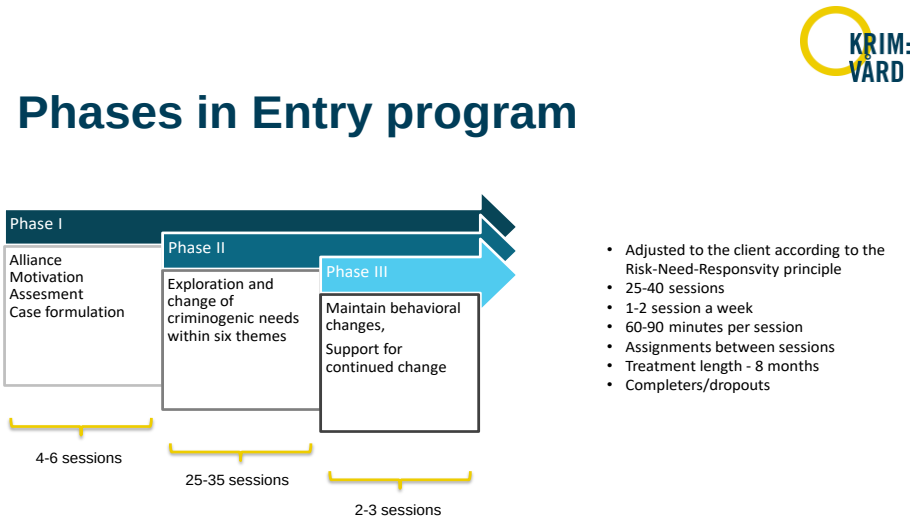

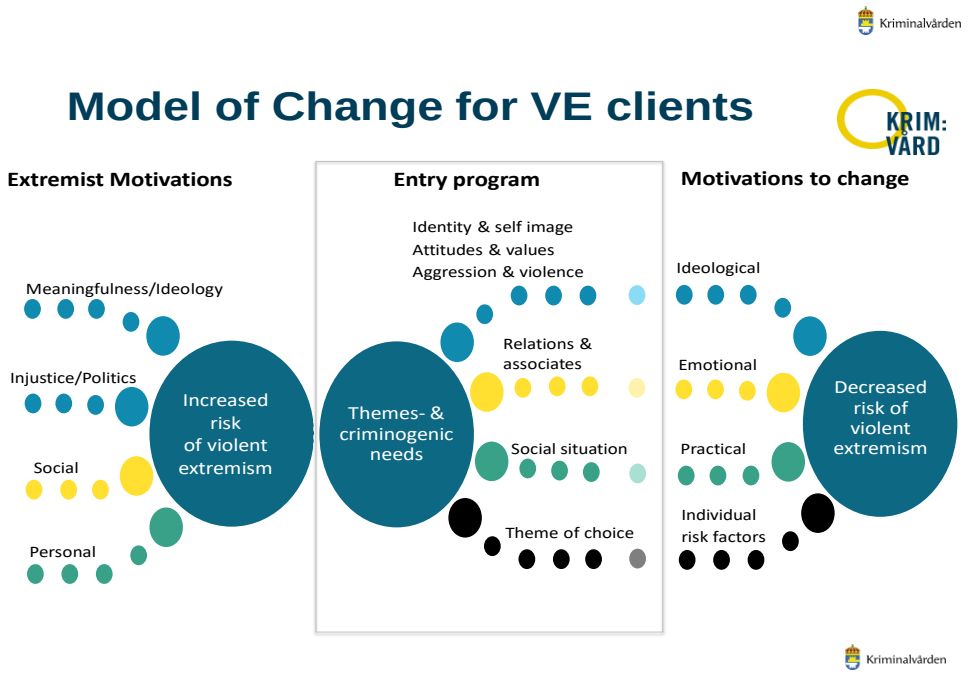

Phase I Alliance Motivation Évaluation Formulation du cas 4-6 sessions	Phase II Etude et changement des besoins criminogènes dans le cadre de six thèmes 25-35 sessions	Phase III Entretenir la volonté de changement, Soutien permanent auchangement 2-3 sessions	Ajusté au client en fonction du principe risque-besoins-réactivité 25-40 sessions 1 à 2 séances par semaine 60-90 minutes par session Travaux personnels entre les sessions Durée du traitement - 8 mois Personnes qui terminent/abandonnent le programme
Modèle de changement pour les clients extrémistes violents			
Motivations extrémistes Signification/Idéologie Injustice/Politique Social Risque accru d'extrémisme violent	Programme Entré Identité et image de soi Attitudes et valeurs Agressivité et violence Relations et associés Situation sociale Thème de prédilection Thèmes - besoins criminogènes	Motivations au changement Idéologique Émotionnel Pratique Facteurs de risque individuels Atténuation du risque d'extrémisme violent	

Cadre de recherche

La plupart des études et des revues systématiques soulignent l'importance d'une **théorie claire et explicite** venant à l'appui de ces programmes. Les théories doivent être solides sur le plan théorique et validées sur le plan empirique. La théorie qui sous-tend le programme est utile pour guider les praticiens dans leurs activités quotidiennes et pour aider les évaluateurs à mesurer ce qui devait être influencé par le programme.

c. Activités

Les activités incluses dans les programmes concordent aussi largement d'un pays à l'autre. Elles sont axées sur **l'individu**, le **groupe** ou (rarement) la **communauté** et abordent en général les domaines suivants : le mentorat ou le conseil, le sport, les activités artistiques, le soutien psychologique ou social, le développement professionnel (y compris les activités liées à l'emploi et au travail) et, dans une moindre mesure, la participation à divers ateliers, débats et activités similaires.

À partir des quelques réponses qui ont fourni des détails sur le contenu ou l'objectif de ces ateliers, nous pouvons conclure qu'ils comprennent généralement des débats sur des questions religieuses, politiques, idéologiques ou culturelles (voir PAIRS en **France**).

En général, ces activités sont fondées sur l'évaluation, le plan d'intervention ou la notion de travail. **De nombreux répondants ont mentionné** d'une manière ou d'une autre **les principes de pluridisciplinarité, de multi-institutions, d'individualisation et de flexibilité**.

Il convient de noter ici l'existence de **méthodes novatrices** de travail avec les extrémistes violents, notamment le photolangage[15], les médias audiovisuels, la bibliothérapie, le ciné-débat **(France**), les débats **(Roumanie**), etc.

Dans certains pays, ces activités font partie de **programmes globaux** comme ENTRÉ en **Suède**. Dans ce cas, le programme couvre des sujets tels que l'identité personnelle, la résilience, la restructuration cognitive, les émotions, les comportements violents, les relations familiales, etc.

Cadre de recherche

Les études semblent indiquer que la prévalence des **problèmes de santé mentale** est importante, en particulier chez les rapatriés et les femmes des extrémistes violents. Les programmes devraient donc envisager d'accorder plus d'attention à la santé mentale, à l'épuisement professionnel, aux traumatismes et au syndrome de stress post-traumatique. L'alcool et la toxicomanie pourraient également constituer des cibles d'intervention importantes dans ce contexte (voir Copeland et Marsden, 2020 pour un examen complet des données).

Souvent négligée, **l'aide pratique**, en particulier l'aide à la recherche d'un emploi, s'est avérée très efficace pour soutenir la réinsertion sociale en **Irlande du Nord** (Grip et al, 2019). Les analyses documentaires et nos propres observations au cours de cette micro-étude semblent suggérer que la législation entrave parfois la réinsertion sociale des anciens radicalisés en imposant des restrictions à l'emploi ou en autorisant les banques à ne pas ouvrir de compte bancaire.

Les États devraient être encouragés à utiliser des fonds d'amorçage ou des microprêts pour faciliter la création de petites entreprises et atténuer les obstacles sociaux (Grip et al, 2019).

d. Acteurs concernés

S'agissant des groupes et des acteurs qui participent aux activités susmentionnées, la plupart des États ayant répondu s'appuient sur **diverses catégories de professionnels**, citant le plus souvent les professionnels du

[15] Le « photolangage » est une technique de conversation qui utilise la photographie comme carte thérapeutique ou comme amorce de conversation.

maintien de l'ordre et de la sécurité, les professionnels de la psychologie ou de la santé mentale, les travailleurs sociaux, les représentants religieux ou spirituels et les experts académiques.

Cependant, seules quelques réponses évoquent le rôle joué par d'**anciens terroristes** (y compris d'anciens extrémistes ou des extrémistes désengagés n'ayant pas été condamnés pour des infractions liées au terrorisme) dans ces programmes (**Bosnie-Herzégovine, Portugal, Türkiye**). Quelques représentants ont mentionné d'autres acteurs, notamment les minorités ethniques ou les jeunes (voir **Géorgie**).

Cadre de recherche

Morrison et al (2021) suggèrent que l'implication des **familles et des amis** peut également être bénéfique pour le succès des programmes, à condition qu'ils aient une orientation prosociale. L'implication **d'anciens extrémistes** pourrait être bénéfique, notamment pour « cimenter et préserver leur propre processus de désengagement » (Morrison et al, 2021:6). Toutefois, il convient de noter ici que le sujet reste controversé, tant pour les chercheurs que pour les praticiens. Il conviendrait de mener d'autres travaux de recherche pour savoir quand, comment et dans quelles circonstances ils peuvent faire une différence positive.

e. Évaluation des risques

Il ressort des réponses que l'utilisation de procédures d'évaluation des risques diffère selon les pays. Si certaines réponses font état d'**outils spécialisés d'évaluation des risques** (tels que le Protocole d'évaluation des risques liés à l'extrémisme violent – VERA-2R et DYRIAS Screenener – en **Autriche ;** VERA-2R aux **Pays-Bas** et en **Suède**, ou RDA en **Türkiye**), la plupart d'entre elles ne précisent pas la méthodologie ou le dispositif exact utilisé dans ces situations. Les outils mentionnés explicitement par les répondants appartiennent à la catégorie des outils de jugement professionnel structurés et sont principalement axés sur l'estimation des risques et moins sur la déradicalisation, le désengagement et la réinsertion sociale. Cependant, ils peuvent être utilisés dans les deux sens dans une certaine mesure. La plupart de ces outils couvrent différents facteurs de risque liés aux croyances et aux attitudes, au contexte et à l'intention, aux antécédents et aux capacités, à l'engagement et à la motivation. À quelques exceptions près, ils ne couvrent pas les facteurs de protection ou les points forts qui peuvent être utilisés dans les interventions de DDR.

Certains pays utilisent des **outils génériques d'évaluation des risques** pour toutes les personnes condamnées, notamment dans le cadre de la procédure d'admission en prison ou en probation (OASys en **Estonie**). Dans d'autres, l'évaluation est réalisée selon une procédure stricte. **En Italie**, par exemple, le détenu est d'abord évalué à l'aide d'un jugement professionnel structuré, suivi d'un dépistage. Dans certains cas, cette démarche est suivie d'une évaluation complète des risques. Il en va de même en **Suède**, où l'on utilise d'abord des outils génériques d'évaluation des risques, tandis que VERA-2R n'est employé que pour approfondir l'évaluation.

Des outils de dépistage des signes précoces de radicalisation ont été développés dans certains pays pour préparer le personnel à intervenir et à prévenir l'escalade (voir le projet européen « TRAinTRAINING » en **Italie**).

En **Allemagne**, en fonction de l'objectif de l'évaluation, les professionnels du DDR utilisent VERA2-R ou TRAP-18 à des fins de sécurité et d'autres outils de diagnostic à des fins de réinsertion.

Cadre de recherche

Selon Basra et Neumann (2020), les outils d'évaluation existants ont beaucoup de points communs. La principale différence entre ces outils semble résider dans l'attention qu'ils accordent aux aspects idéologiques.

La plupart des études systématiques récentes citées dans le présent rapport semblent suggérer qu'outre les facteurs associés à la radicalisation, la déradicalisation et le désengagement sont également influencés par

d'autres facteurs tels que la déception, la désillusion, la peur des représailles, la perte de statut, l'épuisement professionnel, etc. Il pourrait être utile de revoir les outils d'évaluation des risques existants afin de les mettre davantage en adéquation avec les nouveaux résultats des travaux scientifiques. Les facteurs liés au genre devraient également être reconsidérés.

f. Évaluation des besoins individuels

Plusieurs pays indiquent que l'évaluation des besoins fait partie intégrante **du processus plus large d'évaluation des risques des** personnes concernées.

Bonnes pratiques

Un exemple intéressant est celui de l'**Estonie,** où l'outil générique d'évaluation des risques et des besoins (OASys) est utilisé à la fois par les services pénitentiaires et les services de probation. Cette approche peut contribuer à une meilleure coopération entre la prison et la probation et éviter la confusion et la lassitude des participants à l'égard de l'évaluation.

Cela étant, qu'elle soit entreprise séparément ou dans le cadre d'une évaluation des risques, l'évaluation des besoins semble être une caractéristique régulière de ces programmes et de nombreux États la considèrent comme un aspect essentiel de ces derniers. En outre, l'évaluation des besoins fait partie des procédures d'incarcération ou de probation avant la conception des plans d'intervention (**Autriche, Estonie, France, Italie, Pologne, Portugal, Roumanie et Suède**).

Plusieurs pays estiment que les évaluations de besoins sont indispensables pour cerner les circonstances personnelles (en particulier les aspects psychologiques mais aussi les facteurs éducatifs, économiques ou matériels) ou contextuelles (y compris les relations sociales, les réseaux familiaux ou communautaires, etc.) qui peuvent avoir contribué à « pousser » les participants vers les milieux extrémistes violents ou terroristes ou qui peuvent être pertinents dans le processus de déradicalisation, de désengagement et de réinsertion sociale.

Bonnes pratiques

En **France**, par exemple, le diagnostic des besoins doit avoir lieu dans les trois mois. Il doit comprendre des informations provenant du service de probation, le point de vue du client et de sa famille ou de ses proches, ainsi qu'une évaluation réalisée par une équipe pluridisciplinaire. Cette évaluation complète permet ensuite de mettre en place un programme de gestion comprenant des modules individualisés.

S'agissant des résultats de ces évaluations de besoins, plusieurs réponses indiquent qu'ils peuvent aider à déterminer quand et comment appliquer les mesures appropriées. En outre, le résultat peut contribuer à instaurer la **confiance** entre les acteurs concernés, en particulier entre les participants et le personnel chargé du programme.

Dans la plupart des cas, l'évaluation des besoins et l'évaluation des risques constituent la base du **plan d'intervention individuel**.

Bonnes pratiques

Comme indiqué ci-dessus, en **Allemagne**, des outils de diagnostic spéciaux sont utilisés pour évaluer les besoins en matière de réintégration. Ces outils sont distincts des outils d'évaluation des risques axés sur la sécurité, tels que VERA2-R ou TRAP18.

Un exemple d'outil de diagnostic de ce type a été développé dans le cadre d'un projet financé par l'UE appelé icommit.[16] L'outil – appelé DesistKit – utilise des cartes à jouer pour encourager une approche collaborative de l'évaluation des besoins.

g. Gestion des risques

La plupart des réponses font mention de la mise en œuvre de stratégies de gestion des risques, souvent sous la supervision des services pénitentiaires et de sécurité (ou en coopération avec eux). Cependant, aucun pays n'a fourni d'informations détaillées sur ce point, et **aucun protocole spécifique n'a été décrit**.

Bonnes pratiques

Une exception à cette observation générale est la réponse de l'**Autriche**, qui décrit la procédure de gestion des risques comme impliquant une évaluation des risques avec VERA-2R, un examen régulier des cas avec l'ensemble de l'équipe et un juge correctionnel indépendant qui suit régulièrement les cas et participe aux conférences de cas. Cela permet une bonne individualisation des conditions de libération conditionnelle. La Direction de la protection de l'État et du service de renseignement (DSN) participe à cette **procédure multi-œil**.

En **Allemagne**, le Centre de conseil sur la radicalisation, qui dépend de l'Office fédéral des migrations et des réfugiés, fournit des **lignes directrices** pour la gestion des risques posés par les individus radicalisés. Un outil (appelé **outil d'évaluation de la réalisation des objectifs et des progrès**) est utilisé pour évaluer les besoins et planifier les actions de gestion des risques en **Allemagne**.

Il semble que la **coopération multidisciplinaire et interinstitutionnelle** joue un rôle essentiel dans les procédures de gestion des risques dans de nombreux États membres (**Autriche, Belgique, France, Italie, Pologne et Suède**). Dans la plupart des cas, la gestion des risques fait partie du **plan d'intervention individuel**.

Cadre de recherche

Morrison et al (2021) ont déterminé que la *sécurité* est l'un des principaux thèmes, notant que les risques de sécurité sont considérés comme des obstacles potentiels à une déradicalisation et à un désengagement réussis. Les individus qui se sentent menacés ou pensent que leur sécurité physique est en danger peuvent renoncer à vouloir changer et être tenté par un retour dans le giron du terrorisme. Les auteurs notent que certains groupes ont régulièrement menacé ou tenté de contraindre d'anciens membres, ce qui peut entraîner un stress psychologique important chez les terroristes qui se désengagent. Ils concluent que les programmes de désengagement et de déradicalisation doivent toujours prévoir des mesures de protection concrètes pour les désengagés et les anciens terroristes.

D'après les données recueillies dans cette section, il semble que la plupart des programmes européens de DDR aient pour objectif principal soit le désengagement, soit à la fois le désengagement et la déradicalisation. Comme le montre l'encadré sur la recherche ci-dessus, dans la pratique, cette distinction n'est pas aussi nette. Outre ces deux objectifs traditionnels, de plus en plus de programmes prennent en compte des objectifs plus positifs tels que l'amélioration du bien-être ou la réinsertion sociale. Toutefois, pour soutenir cette évolution, les États pourraient intégrer ces objectifs dans les définitions de la réussite. En examinant la grande majorité des rapports d'évaluation, on constate que dans la plupart des cas, le succès est actuellement défini en termes de réduction de la récidive ou de réduction de la récidive terroriste. En ne retenant que ces indicateurs de succès, les autres objectifs du programme risquent d'être ignorés et non récompensés.

D'autres méthodes d'intervention sont introduites dans le domaine des DDR. Nombre d'entre elles s'inspirent de domaines voisins tels que la psychothérapie, le travail social, la pédagogie, etc. Ce mouvement

[16] Pour plus d'informations, voir : https://multiagencycooperation.eu/

semble être encouragé par la coopération accrue entre les différentes agences et les différentes disciplines. Outre les professionnels, certains programmes ont également commencé à impliquer des « anciens » ou des « experts par expérience ». En raison de la nouveauté et des controverses entourant une telle approche (et des risques potentiels pour la sécurité), certaines juridictions hésitent encore à s'engager dans cette voie.

Les programmes spécialisés les plus complets (par exemple PAIRS, ENTRÉ, etc.) couvrent un large éventail d'activités telles que le conseil, la formation professionnelle et éducative, les débats religieux, le sport, etc. Pour aider les individus à s'orienter dans le labyrinthe social et bureaucratique, de plus en plus de programmes ont introduit des schémas de parrainage. Comme l'ont indiqué les personnes interrogées, il faudrait faire davantage pour offrir aux individus une aide pratique et un soutien pour surmonter les obstacles à la réinsertion. Presque toutes les personnes interrogées ont souligné que toutes ces activités devraient être adaptées et proposées sur la base d'une évaluation approfondie des risques et des besoins.

Dans de nombreux cas, une fois l'évaluation des risques effectuée, la question des risques est reléguée au second plan. Les données obtenues dans le cadre de cette étude semblent indiquer que les procédures de gestion des risques doivent encore être développées.

Section III – Suivi et évaluation

En ce qui concerne le suivi et l'évaluation, la plupart des États ayant répondu semblent avoir mis en place un mécanisme sous une forme ou une autre. Certaines réponses indiquent qu'aucune évaluation n'a été réalisée dans la mesure où la phase expérimentale de leurs programmes respectifs n'est pas encore achevée (**Autriche**).

D'autres précisent que ces tâches s'inscrivent dans un **processus interne**, dans le cadre duquel les rapports et les indicateurs d'impact sont transmis aux autorités centrales compétentes (par exemple, aux comités nationaux multi-institutionnels ou à un coordinateur national désigné), qui sont ensuite chargées du suivi (**Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Italie**).

Bonnes pratiques

En **Finlande**, les projets financés par des subventions gouvernementales doivent généralement comporter une section sur le suivi et l'évaluation, dans laquelle les candidats doivent expliquer comment ces deux activités seront réalisées.

L'université finlandaise d'Helsinki fait actuellement partie d'un grand consortium qui développe des méthodologies d'évaluation dans le cadre des travaux axés sur les extrémistes violents (Projet Indeed, cofinancé par l'UE).

De plus en plus de pays ont recours à l'**évaluation externe**, dans laquelle le suivi et l'évaluation sont effectués par des acteurs indépendants ou avec leur aide (notamment des experts universitaires, des ONG, des organisations internationales, etc.).

Bonnes pratiques

Un exemple précieux d'évaluation indépendante est celle qui est menée par l'**Institut français des relations internationales** sur le projet PAIRS, qui montre, entre autres, qu'aucun des participants à ce projet n'a récidivé au cours de la période de suivi. Pour de plus amples informations, voir : https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/hecker_djihadistes_un_jour_toujours_2021.pdf

En **Allemagne**, de nombreux programmes de DDR ont fait l'objet d'une évaluation externe et se sont révélés efficaces pour prévenir la récidive ou promouvoir le désengagement. En voici quelques exemples :

1. https://violence-prevention-network.de/wp-content/uploads/2019/02/Abschlussbericht-Evaluation-Beratungsstelle-Hessen.pdf

2. https://violence-prevention-network.de/wp-content/uploads/2021/06/Evaluation-KOMPASS_BFG_66_Heft1.pdf

3. https://www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/DE/Forschung/Beitragsreihe/beitrag-band-12-evaluation-beratungsstellen-deradikalisierung.html;jsessionid=5B42D611877E7CEC7AFEA2653F7A4E3B.intranet262?nn=410570

4. https://www.hsfk.de/publikationen/publikationssuche/publikation/erfahrungen-aus-der-evaluationsplanung-eines-aussteigerprogramms

Il convient toutefois de noter que plusieurs réponses montrent que ces processus ne sont pas nécessairement exclusifs et que certains programmes ont recours aux deux méthodes aux fins de l'évaluation.

Cadre de recherche

Les données concernant l'évaluation et l'efficacité du programme sont « encore de qualité inégale » (Morrison et al, 2021 : 43) et des efforts supplémentaires sont nécessaires pour déterminer le poids des facteurs associés à un DDR réussi, pour parvenir à déterminer l'importance des facteurs contextuels et ainsi de suite. Les recherches sur l'évaluation elle-même doivent encore progresser pour s'accorder sur la définition de la réussite et les modèles d'évaluation les plus fiables (d'où la pertinence du projet Indeed).

Il existe des lignes directrices utiles pour l'évaluation des programmes de DDR, notamment celles de Koller (2019), qui décrit plusieurs façons d'aborder l'évaluation : il peut s'agir d'évaluations sommatives portant principalement sur les résultats, d'évaluations formatives visant à utiliser les résultats pour modifier les mesures en cours, ainsi que d'évaluations d'impact plus larges axées sur les changements attendus dans le groupe cible et sur les changements individuels et sociétaux à long terme.

Dans sa revue systématique, Zeuthen (2021) a examiné la disponibilité de données probantes sur l'efficacité de ces programmes, et en particulier les évaluations de programmes spécifiques en termes de contextes, de mécanismes et de résultats. Toutefois, l'auteur observe qu'il existe un choix très limité d'études sur ce qui ne fonctionne pas, peut-être en raison de contraintes liées aux données, mais peut-être aussi en raison d'un intérêt limité pour l'étude des lacunes de ces programmes. L'auteur souligne également la nécessité d'améliorer les évaluations de ces interventions, estimant qu'elles doivent être plus nuancées et détaillées dans leur évaluation des conditions de réussite, des hypothèses sous-jacentes et de la théorie du changement, ainsi que dans l'identification exacte des personnes réintégrées, de leur rôle dans un groupe terroriste ou extrémiste violent et de leurs besoins individuels en matière de réadaptation (Zeuthen (2021), p.15).

Le document note également qu'il est nécessaire de désagréger l'analyse des différentes composantes de l'intervention, notamment le soutien financier ou matériel, le soutien psychologique et le mentorat, ainsi que l'éducation et/ou la formation professionnelle pour soutenir la réinsertion. Ces lacunes, qui sont connues dans les milieux scientifiques, pourraient contribuer à déterminer les points sur lesquels il conviendrait de mettre davantage l'accent dans la recherche et dans la mise en œuvre de programmes similaires à l'avenir.

Bien qu'elles n'en soient qu'à leurs débuts, il semble que de plus en plus d'administrations aient commencé à adopter des politiques et des pratiques fondées sur les données. De plus en plus d'évaluations indépendantes ou mixtes sont réalisées et publiées afin de pouvoir être consultées par le public, et il semble que les résultats publiés jusqu'à présent soient largement encourageants.

Cependant, il faut faire davantage pour améliorer la qualité de la recherche et de l'évaluation. La définition de la réussite, l'identification des éléments corrélés à de meilleurs résultats, la clarification des contextes facilitateurs, etc. ne sont que quelques-unes des questions importantes qui attendent des réponses immédiates.

Bonnes pratiques

Un bon exemple de ce type d'approche mixte de l'évaluation est celui des **Pays-Bas**, où ces activités sont menées soit par les universités, soit par différents organismes d'inspection, puis mises à la disposition du public.

- TER-team:
  - Re-Integratie van delinquenten met een extremistische achtergrond : evaluatie van de Nederlandse aanpak.Universiteit Leiden, Pays-Bas
- Centre national de soutien à l'extrémisme (LSE) :
  - Evaluatie Forsa et Familiesteunpunt | Publicatie | Nationaal Coördinator Terrorismebestrijding en Veiligheid (nctv.nl)
  - RapportageeffectevaluatieLSE.pdf (landelijksteunpuntextremisme.nl) (également disponible à l'adresse suivante : Onderzoek wijst uit: Programma's LSE dragen positief bij aan de aanpak van radicalisering - Landelijk Steunpunt Extremisme)
- Direction des Établissements Judiciaires (DJI)
  - Evaluatieonderzoek Interventies voor deradicalisering en disengagement binnen de Dienst Justitiële Inrichtingen | Rapport | Rijksoverheid.nl
- Inspection Justice et Sécurité (Inspectie Justitie en Veiligheid) :
  - 2019 : Rapport De Terroristen Afdelingen in Nederland | Rapport | Inspectie Justitie en Veiligheid (inspectie-jenv.nl)
  - 2022: Rapport Vervolgonderzoek naar de terroristenafdelingen in Nederland | Rapport | Inspectie Justitie en Veiligheid (inspectie-jenv.nl)
- Re-integratie et recidive na een verblijf op de TA | Rapport | Rijksoverheid.nl

Note: Les liens ne sont actuellement disponibles qu'en néerlandais.

Section IV – Considérations thématiques et pratiques spécifiques

a. Droits humains

La plupart des pays indiquent que les considérations relatives aux droits humains sont une **préoccupation majeure** dans la mise en œuvre des programmes.

Les réponses évoquent plusieurs droits, notamment en ce qui concerne la liberté religieuse et les pratiques et croyances associées (**Autriche, France** et **Italie**). Elles indiquent également que ces considérations portent à la fois sur les droits des personnes ciblées par les programmes et sur ceux du public en général qui pourrait être menacé par des activités terroristes.

Plusieurs répondants ont indiqué que la participation volontaire, le consentement explicite, la confidentialité ou le respect de la dignité humaine sont des droits essentiels des participants aux programmes (**Autriche, Norvège, Roumanie, Türkiye**).

La protection des données et l'accès à l'information sont également des aspects importants à prendre en compte.

Bonnes pratiques

Au **Portugal**, par exemple, l'accès à l'information est basé sur le principe du besoin de savoir, et toutes les personnes impliquées dans le programme doivent signer des accords de confidentialité.

D'autres questions portant, notamment, sur la dimension de genre, la discrimination et la marginalisation, sont souvent prises en compte lorsqu'elles sont jugées pertinentes.

Comme l'ont mentionné plusieurs personnes interrogées, le fait de ne pas respecter ces principes compromettrait les objectifs d'un programme de déradicalisation, de désengagement ou de réinsertion sociale en faveur de la pluralité, la diversité et l'inclusion. Des réponses spécifiques soulignent que le fait de négliger ces aspects ou d'**ignorer l'impact de ces questions peut renforcer la radicalisation.**

Si les droits humains ont été mentionnés comme étant essentiels à la mise en œuvre des programmes de DDR, la plupart des répondants ont déclaré qu'il n'existait pas de réglementation ou de procédure spéciale pour les respecter lorsqu'il s'agit de travailler avec des extrémistes violents. La plupart d'entre eux ont déclaré que les mécanismes génériques tels que le médiateur des prisons, les inspections ou le pouvoir judiciaire sont appelés à garantir le respect des droits humains. La formation du personnel a également été mentionnée à plusieurs reprises comme un moyen de s'assurer que les normes en matière de droits humains occupent bien une place importante dans le traitement des extrémistes violents (**Autriche, Suède, Finlande**).

Bonnes pratiques

La **France** fait exception à cette règle : en effet, toutes les mesures prises en faveur des personnes privées de liberté peuvent faire l'objet d'un contrôle de constitutionnalité (bien que cela ne soit pas automatique). En outre, il existe une autorité administrative indépendante (le **Contrôleur général des lieux de privation de liberté**) qui effectue des visites et des études sur le traitement des détenus.

Cadre de recherche

Les publications universitaires sont assez limitées lorsqu'il s'agit de décrire la manière dont les droits humains devraient être mieux respectés dans le cadre du travail de DDR. Des documents thématiques abordent différents droits fondamentaux concrets et leurs incidences sur les activités de DDR. Basra et Neumann (2020), par exemple, avancent plusieurs arguments en faveur et contre le fait de diriger ou d'orienter des individus vers des interventions de DDR. Les auteurs notent que les délinquants eux-mêmes ne sont pas toujours conscients de l'évolution de leur situation et que rien n'empêche d'essayer toutes les interventions possibles pour les réhabiliter. D'autre part, ils notent que les interventions imposent une participation active aux délinquants et que cela peut être un gaspillage de ressources d'essayer de contraindre quelqu'un qui n'est pas disposé à changer ses opinions ou ses comportements à participer à un programme.

Si les publications universitaires sont limitées, il existe dans ce domaine un document clé qui est issu d'un projet conjoint, *« Protecting Human Rights in Prisons while Preventing Radicalization Leading to Terrorism or Violence »* : *A Guide for Detention Monitors (Protéger les droits humains dans les prisons tout en prévenant la radicalisation menant au terrorisme ou à la violence : Guide à l'intention des contrôleurs des lieux de détention, de* l'OSCE/BIDDH et de Penal Reform International (PRI) (OSCE, 2021). Bien qu'il soit principalement destiné aux contrôleurs des lieux de détention, ce document fournit également des conseils concrets et efficaces sur les principales questions relatives aux droits humains qui peuvent se poser dans un contexte carcéral lorsqu'il s'agit de délinquants extrémistes violents. Il recense un certain nombre de grands domaines de risque, notamment l'évaluation des risques et des besoins, les régimes pénitentiaires, les programmes de réhabilitation et de réinsertion, ainsi que des questions plus générales liées au recrutement et à la formation du personnel. En ce qui concerne la réhabilitation et la réinsertion, le guide se penche spécifiquement sur les programmes de déradicalisation et de désengagement, en soulignant l'importance de la participation volontaire et du consentement éclairé, ainsi que des efforts visant à éviter les actions qui portent atteinte à la liberté de conscience, de religion et d'expression. Le guide recommande que les interventions ciblées ne soient pas axées sur le changement de religion, de position politique, de croyances ou d'idéologie d'un délinquant.

b. Genre

Dans de nombreuses juridictions, les spécialistes travaillant dans le domaine du DDR recommandent que toutes les interventions soient adaptées et prennent donc en compte les besoins spécifiques de tous les individus. Bien que cela soit vrai dans une certaine mesure, il faut reconnaître que le personnel chargé du programme de DDR doit être conscient des besoins spécifiques des différents sous-groupes afin de s'assurer qu'ils ne sont pas négligés ou ignorés (voir les éléments de recherche pour un exemple de la façon dont le genre joue un rôle important dans la radicalisation et la déradicalisation).

En ce qui concerne les dimensions spécifiques du genre, les réponses laissent entrevoir une participation relativement faible des femmes à ces programmes. Il semble que ce soit la raison pour laquelle la dimension de genre n'a pas été reconnue jusqu'à présent comme une dimension importante.

Toutefois, cette perception semble changer dans certaines juridictions.

Bonnes pratiques

En **France**, la tentative d'attentat contre Notre-Dame en 2016 par des femmes djihadistes a changé la perspective sur le genre et le terrorisme. Elle a entraîné la création de deux unités dédiées aux femmes : une unité de désengagement de la radicalisation en septembre 2021 et une unité d'évaluation de la radicalisation en janvier 2022. Ces unités accordent plus d'attention aux questions liées au genre, telles que la parentalité, l'image corporelle et les traumatismes. Le facteur genre est désormais intégré à chaque étape des interventions, de l'évaluation à la réinsertion durable.

Toujours en France, environ 70 femmes sont actuellement interrogées par un chercheur pour mieux comprendre la dimension de genre dans les activités liées aux extrémistes violents.

Aux **Pays-Bas**, deux études ont été lancées récemment pour évaluer la dimension de genre dans les interventions de DDR.

Il existe de plus en plus de formations disponibles dans différentes juridictions pour aider le personnel de DDR à mieux connaître la dimension de genre **(Autriche**). Des lignes directrices sont également publiées à l'intention du personnel pour qu'il s'approprie ce thème.

En **Belgique**, une **directive spéciale** a été élaborée à l'intention du personnel du DDR appelé à travailler avec les mères et les enfants en bas âge revenant de Syrie.

L'intégration de la dimension de genre est l'un des principes directeurs du programme fédéral « Live Democracy ! » mis en œuvre en **Allemagne**. Selon ce programme, les questions de genre devraient être prises en compte dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes. Actuellement, plusieurs projets de recherche examinent la manière dont le processus d'intégration de la dimension de genre est incorporé dans les programmes d'orientation et de conseil existants.

Pour s'assurer que les besoins des femmes sont correctement pris en compte par le personnel, certains systèmes pénitentiaires en Europe ont créé des cellules ou des sections spéciales pour s'occuper exclusivement des femmes (**Pays-Bas, France**).

Cadre de recherche

Les études fournissent de très nombreuses preuves que des femmes ont été ou sont encore actives dans différents groupes de droite (AN, KKK), dans des réseaux religieux (Hezbollah, ISIS, Hamas), dans des groupes révolutionnaires (FARC) ou dans d'autres groupes qui se consacrent à une cause unique. Elles assument généralement différents rôles et fonctions au sein de ces groupes. Souvent, leurs trajectoires de DDR partagent de nombreuses caractéristiques avec celles de leurs homologues masculins. Elles ont cependant tendance à différer sur certains aspects : par exemple, la façon dont les femmes perçoivent leur capacité à

gérer leur apparence dans la société, le vécu des abus et des traumatismes, l'expérience de la parentalité, etc. (voir également Pearson et al, 2017 ; Jankuloska, 2021 ; Chabrol et al, 2020).

Les questions de genre n'ont jamais été le sujet principal des principales revues systématiques principalement utilisées. Zeuthen (2021) a néanmoins noté dans sa revue systématique que presque toutes les interventions incluses dans la revue étaient axées sur les hommes, précisant qu'un seul programme concernant les femmes et les enfants avait été examiné.

Le Conseil de l'Europe (2016) note également que les connaissances sur les délinquantes extrémistes en milieu carcéral sont limitées et que leurs profils au sein des organisations extrémistes peuvent varier considérablement.

Eggert (2020) note que les publications sur le genre dans ce domaine sont très limitées et que de nombreuses publications grand public ne prennent pas en compte ces questions. L'auteur ajoute cependant que le rôle du genre est important pour un certain nombre de raisons : les perspectives de genre peuvent aider les praticiens à élaborer des stratégies qui répondent aux besoins et à la situation des participants masculins et féminins à ces programmes, tout en examinant les différentes voies empruntées par les anciens membres pour quitter les mouvements terroristes et extrémistes violents. Il se fonde pour cela sur des travaux montrant comment les groupes terroristes ont utilisé le genre de manière tactique pour recruter et conserver de nouveaux membres, en s'appuyant sur des récits de masculinité et de féminité pour attirer des adeptes à la cause. Eggert (2020) note également que les représentations stéréotypées des rôles des hommes et des femmes dans les organisations terroristes restent très répandues et que, si les femmes ont tendance à être considérées comme des victimes du terrorisme ou des opposantes potentielles à la violence, les hommes ont tendance à être présentés comme des auteurs et des partisans de la violence, alors qu'en réalité, les hommes et les femmes peuvent être des victimes, des auteurs ou des opposants à la violence. Dès lors, si les idéologies de genre des groupes terroristes peuvent jouer un rôle important et complexe dans la radicalisation et le recrutement, il s'ensuit qu'une approche sensible au genre peut être utile pour mener à bien la déradicalisation et le désengagement et que les dimensions de genre doivent être pleinement prises en compte dans ces interventions.

c. Prévenir l'aggravation de l'exclusion sociale et associer la communauté

Certains répondants ont décrit des actions concrètes ou des mesures actives prises par les administrations pénitentiaires pour prévenir la marginalisation et l'exclusion sociale après l'incarcération.

Bonnes pratiques

L'administration pénitentiaire **autrichienne**, par exemple, met en œuvre le **principe de normalisation** pour contrer les effets secondaires négatifs de l'emprisonnement, notamment la solitude, l'inactivité, le martyre, etc. Les détenus radicalisés ne sont séparés que des autres détenus considérés comme vulnérables à la radicalisation.

Pour soutenir le principe de normalisation dans la pratique, l'administration pénitentiaire autrichienne poursuit les actions suivantes :

- Travail des détenus
- Mesures d'éducation et de formation
- Traitement respectueux, pas d'inégalité de traitement
- Hébergement avec des détenus « ordinaires » qui ne sont pas vulnérables à la radicalisation
- Des considérations de sécurité ciblées, pas de surprotection ni de sous-protection
- Dans le cas de l'islamisme, possibilité de contact avec les non-musulmans
- Pas de stigmatisation, d'isolement ou de surprotection
- la surveillance passive intensive
- Groupes de discussion
- Sports, etc.

Pour une illustration plus pratique de ce principe, veuillez consulter l'annexe 3 pour une étude de cas (M. C).

En **France**, des **ateliers**, des **débats**, des **conférences** et des **documentaires** sont utilisés pour sensibiliser le public et lutter contre la discrimination et l'exclusion.

Dans ce contexte, la famille et la communauté jouent un rôle important. La réinsertion sociale, en particulier, dépend fortement de ces deux facteurs.

Bonnes pratiques

En **Allemagne**, des centres de conseil travaillent avec les familles et les proches des personnes radicalisées ou risquant de l'être. Il existe au moins un centre de ce type dans chaque Länder d'Allemagne.

Si la plupart des États interrogés ont mentionné la collaboration avec la famille dans le cadre d'une approche holistique, il n'en va pas de même pour l'engagement social. Cependant, la réinsertion sociale est un processus à double sens : le délinquant doit prendre des mesures symboliques positives à l'égard de la communauté, tandis que la communauté doit être inclusive et éviter la stigmatisation et la marginalisation. Les obstacles rencontrés dans le processus de réinsertion sociale ont été mentionnés à plusieurs reprises dans les réponses des personnes interrogées. Un exemple important dans ce sens est l'impossibilité pour certains anciens condamnés d'ouvrir un compte bancaire en Belgique.

Bonnes pratiques

Un exemple intéressant de collaboration avec la communauté vient d'**Allemagne** où différents projets travaillent avec les communautés d'où proviennent la plupart des individus radicalisés afin d'**améliorer leur résilience face à la radicalisation et de renforcer la sécurité en général**. Dans ces initiatives de prévention primaire et secondaire, l'extrémisme violent n'est pas le sujet central en tant que tel. L'accent est généralement mis sur des thématiques plus générales telles que la manière de vivre ou de devenir plus forts ensemble.[17]

Aux Pays-Bas, certaines collectivités locales emploient des « **mentors** » pour accompagner les anciens détenus dans leurs démarches après leur libération.

Les efforts visant à réconcilier les victimes semblent jouer un rôle important visant à préparer les communautés à accueillir ceux qui ont purgé leur peine.

Bonnes pratiques

La **Belgique** offre des exemples éloquents d'initiatives de réconciliation avec les victimes et d'engagement social**.** Des films et des documentaires ont été produits pour souligner l'importance de ces programmes :

1. *Il nous reste les mots*, un livre collectif écrit comme un dialogue entre le père d'une victime et celui d'un terroriste au lendemain de l'attentat du Bataclan (voir : https://www.lisez.com/livre-de-poche/il-nous-reste-les-mots-apres-le-bataclan-dialogue-entre-le-pere-dune-victime-et-celui-dun-terroriste/9782221265567)

2. Un groupe de soutien réunissant les parents des attentats de Paris, Bruxelles et Nice ainsi que les parents des auteurs ou des combattants terroristes étrangers. L'article « Au-delà de nos larmes » parle de cette expérience et également du documentaire qui en est issu (voir : https://www.rtbf.be/article/au-dela-de-nos-larmes-comment-vivre-apres-les-attentats-au-coeur-de-ce-documentaire-11113403).

3. Le documentaire est également disponible sur Vimeo à l'adresse suivante : https://vimeo.com/774159386

Cadre de recherche

[17] Les deux initiatives suivantes peuvent constituer de bons exemples de ce type de travail : https://www.bmi.bund.de/SharedDocs/downloads/EN/publikationen/2022/final-report-moderad.pdf?__blob=publicationFile&v=7 et https://www.bamf.de/EN/Behoerde/Kooperationsnetzwerk/kooperationsnetzwerk-node.html.

Plusieurs revues systématiques (voir Morrison et al, 2021) soulignent qu'il faudrait faire davantage pour aider les détenus libérés à surmonter les obstacles au processus de réinsertion, notamment la peur des représailles, l'absence de comptes bancaires, etc.

Dans le même ordre d'idées, Zeuthen (2021) affirme que les études actuelles et la base de connaissances globale dans ce domaine sont assez limitées, en raison de l'émergence assez récente du domaine et des difficultés d'accès et de production de données fiables. Il peut donc être nécessaire d'investir dans la collecte de données après la sortie de violence, en se concentrant non seulement sur la récidive, mais aussi sur d'autres facteurs de réinsertion, notamment la réinsertion économique, sociale et politique.

d. Durabilité

La plupart des programmes de DDR sont mis en œuvre dans des contextes institutionnels solides, tels que les prisons ou les services de probation. Pour les programmes de DDR qui se déroulent dans cet environnement, le problème de la durabilité n'est pas aussi critique que les répondants semblent le suggérer.

Cependant, certains programmes sont mis en œuvre dans le cadre de la communauté ou du troisième secteur. L'un des répondants a expliqué à cet égard qu'ils fonctionnent comme des projets pilotes. Dans ce cas, la durabilité peut être essentielle. En général, les programmes de ce type s'inscrivent dans des cycles de 2 à 3 ans, voire plus courts, en fonction de la conception des flux de financement. Malheureusement, il existe des exemples de programmes de DDR en Europe qui se sont interrompus sans même avoir été correctement évalués. À sujet, la plupart des répondants ont convenu qu'il n'existait pas encore de solution à ce risque. Il s'agit encore à de nombreux égards d'un « travail en cours », comme l'a suggéré l'un des répondants **allemands**.

Bonnes pratiques

Une solution partielle pourrait être celle expérimentée en **France**, où une partie du personnel impliqué dans le précédent programme de DDR (RIVE) a ensuite été employée dans le nouveau programme de DDR (PAIRS) lorsque le projet précédent a été interrompu.
D'autres solutions de durabilité différentes ont été discutées lors d'un récent événement organisé par le personnel du RAN (RAN Rehabilitation, 4 avril : Time and DDR work), notamment les suivantes, qui consistent à :
- préparer la transition en temps voulu ;
- transférer l'expertise à d'autres programmes ou organisations ;
- renvoyer les cas à d'autres organisations ;
- développer un système de soutien autour des clients, etc.

La section IV a couvert les questions dites transversales qui sont importantes pour toutes les interventions en matière de justice pénale ou d'inclusion sociale.
Comme d'autres groupes vulnérables, les personnes condamnées pour des crimes liés au terrorisme ont subi des traumatismes, des abus et d'autres préjudices. Pour nombre d'entre elles, ces événements tragiques ont été les déclencheurs de leur radicalisation. Dans ce contexte, les traiter injustement ou ignorer leurs droits ne ferait qu'aggraver leur radicalisation. C'est l'une des raisons pour lesquelles de plus en plus d'administrations prêtent attention aux droits de l'homme à l'intérieur et à l'extérieur des établissements pénitentiaires lorsqu'elles travaillent avec cette population. Pour ce faire, la plupart d'entre elles s'appuient sur les instruments généraux de surveillance des droits de l'homme, tels que les médiateurs, les comités de surveillance, etc. Toutefois, certains pays ont introduit des pratiques spécialisées en matière de droits de l'homme pour ce groupe, telles qu'une formation approfondie du personnel ou des directives pratiques.

Il en va de même pour la dimension du genre. De nombreux spécialistes sont d'avis que la mise en œuvre d'interventions sur mesure implique indirectement la prise en compte de la dimension de genre. Toutefois, l'expérience et les recherches menées au cours des cinq à dix dernières années semblent indiquer que les femmes ont des besoins et une sensibilité spécifiques qui exigent une attention particulière. C'est pourquoi certains pays ont mis en place des procédures et des structures spéciales pour traiter les femmes d'une

manière plus sensible à la dimension de genre. Des formations et des lignes directrices supplémentaires pourraient également être utiles dans ce sens.

La prévention de l'exclusion sociale et la promotion de l'intégration communautaire sont des objectifs importants pour toute intervention de DDR. Malgré cette observation, peu de personnes interrogées ont été en mesure de fournir des exemples de programmes ou d'interventions allant dans ce sens. L'application du principe de normalisation, l'implication de « mentors » ou le travail avec les communautés pour améliorer leur résilience sont des exemples d'initiatives qui rapprochent les communautés de la question de la radicalisation et de l'inclusion sociale.

De puissants exemples de réconciliation des victimes viennent de Belgique où des personnes impliquées directement ou indirectement dans les attaques terroristes, soit en tant que victimes, soit en tant qu'auteurs, se réunissent et expriment leurs émotions profondes.

Comme l'ont mentionné la plupart des personnes interrogées, la durabilité reste un problème non résolu pour les initiatives menées en dehors des structures de l'État, telles que les ONG, le secteur tertiaire, les cultes religieux, etc. Les cycles de financement courts, de 2 à 3 ans, ne permettent pas d'assurer la continuité et la croissance.

VII. Conclusions

Sur la base d'une analyse rapide de la littérature pertinente, d'une enquête exhaustive, des informations fournies par le RAN (Radicalisation Awareness Network) et d'un nombre limité d'entretiens, on peut conclure que des progrès notables ont été observés dans le domaine des programmes de déradicalisation, de désengagement et de réinsertion sociale (DDR) dans les États membres du Conseil de l'Europe.

Toutefois, il est important de reconnaître que ces progrès ne sont pas uniformément répartis entre tous les États membres. De ce point de vue, deux catégories distinctes d'États émergent : ceux qui ont connu des niveaux importants d'activité terroriste, où les programmes de DDR ont rapidement évolué (par exemple, la France, l'Allemagne, la Norvège, la Belgique, entre autres), et ceux où les incidents terroristes ont été minimes, ce qui a conduit à mettre moins l'accent sur les programmes de DDR. Les récents actes de violence massive en Europe et au-delà illustrent la nécessité pour tous les pays, quelle que soit l'intensité de l'activité terroriste sur leur territoire national, de mettre en place des politiques, des stratégies, des législations et des infrastructures pour faire face efficacement à ce phénomène.

La première catégorie d'États a déjà développé des programmes de DDR complexes qui peuvent servir de modèles à d'autres États, si le besoin s'en fait sentir.

Toutefois, il est essentiel de souligner que s'il existe des similitudes considérables entre les programmes de DDR en Europe, il convient d'être prudent lors du transfert d'idées d'un contexte spécifique à un autre. Comme le soulignent Dolowitz et Marsh (2000), il existe plusieurs stratégies de transfert de politiques. Dans le contexte du DDR, l'émulation semble être l'approche la plus appropriée, impliquant le transfert de principes fondamentaux plutôt que de détails complexes de politiques ou d'idées pénales. Par exemple, le principe de la mise en œuvre locale des programmes de DDR peut être mieux réalisé en impliquant les municipalités locales dans certains pays et les organisations non gouvernementales (ONG) locales dans d'autres. Dans les pays caractérisés par une autorité centrale forte et une décentralisation limitée du pouvoir au niveau local, il est probable que les municipalités locales n'auront qu'une contribution minimale à offrir en termes de mise en œuvre ou de coordination des programmes de DDR.

Ce rapport vise à fournir aux États membres du Conseil de l'Europe des idées et des principes précieux qui peuvent être adaptés pour créer ou améliorer leurs propres politiques et pratiques, favorisant ainsi la déradicalisation, le désengagement et la réinsertion sociale des individus, et conduisant en fin de compte au renforcement de la sécurité publique. Simultanément, cette compilation aspire à servir de catalyseur pour de nouvelles avancées et de nouveaux progrès dans des domaines tels que l'évaluation, la recherche, l'intégration de la dimension de genre et la durabilité.

Références :

Alberda, D.; Duits, N.; van den Bos, K.; Ayanian, A.H.; Zick, A. and Kempes, M. (2021). The European Database of Terrorits Offenders (EDT): Development, Usability and Options. *Perspectives on Terrorism.* 15(2), available at https://www.universiteitleiden.nl/binaries/content/assets/customsites/perspectives-on-terrorism/2021/issue-2/alberda-et-al.pdf

Basra, R. and Neumann, P. (2020). *Prisons and Terrorism: Extremist Offender Management in 10 European Countries* (International Centre for the Study of Radicalisation (ICSR), available at ICSR-Report-Prisons-and-Terrorism-Extremist-Offender-Management-in-10-European-Countries_V2.pdf, p. 27

Braun V, Clarke V. (2006). Using thematic analysis in psychology. *Qual Res Psychol.* 3(2):77–101.

Chabrol, H.; Bronchain, J.; Morgaded, B.; Clara I., and Raynal, P. (2020), The Dark Tetrad and Radicalization: Personality Profiles in Young Women, *Behavioral Sciences of Terrorism and Political Aggression, 12*:2, 157-168

Cherney, A.; De Rooy, K.; Eggins, E. and Mazerolle, L. (2021). *Mandatory participation in CVE interventions.* University of Queensland.

Copeland, S. and Marsden, S. (2020). *The Relationship between Mental Health Problems and Terrorism.* CREST.

Council of Europe (2016). *Handbook for Prison and Probation Services Regarding Radicalisation and Violent Extremism. Available at: https://rm.coe.int/16806f9aa9*

Dolowitz, D. and D. Marsh (2000). Learning from Abroad: The Role of Policy Transfer in Contemporary Policy-Making, *Governance* 13(1): 5–24.

Eggert, J.P. (2020). 'Gender, Deradicalisation and Disengagement', in Jarle, H.S. and Stian, L. (edt). *Routledge Handbook of Deradicalisation and Disengagement.* Routledge.

Grip, L., Kotajoki, L. (2019). Deradicalisation, disengagement, rehabilitation and reintegration of violent extremists in conflict-affected contexts: a systematic literature review. *Conflict, Security & Development*, DOI: 10.1080/14678802.2019.1626577

Jarle, H.S. and Stian, L. (Eds) (2020). *Routledge Handbook on Deradicalisation and Disengagement.* Routledge

Jankuloska, Marija (2021), *What Drives Women to Extremist Groups?: Internal and External Drivers to Radicalization of Women*, in NATO Science for Peace and Security Series: Human and Societal Dynamics, Volume 154: Gender Mainstreaming in Counter-Terrorism Efforts in the Western Balkans.

Koller, S. (2019) *Good Practices in Evaluating Tertiary PVE Programs: InFoEx Workshop, Berlin, September 19-20, 2019.* (DGAP Report, 8). Berlin: Forschungsinstitut der Deutschen Gesellschaft für Auswärtige Politik e.V.. https://nbnresolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-67097-5

McBride, M., Carroll, M., Mellea, J., Hughes, D., Savoia, E. (2022). Evaluating Terrorist and Extremist Reintegration Programming: A Systematic Literature Review. *Journal for Deradicalization*,No.32. Available at https://journals.sfu.ca/jd/index.php/jd/article/download/643/367/1841

Morrison, J., Silke, A., Maiberg, H., Slay, C., Stewart, R. (2021). *A systematic review of post-2017 research on disengagement and deradicalisation.* Full Report available online, at https://crestresearch.ac.uk/download/3797/21-033-02.pdf

OSCE Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR) and Penal Reform International (PRI) (2021), *Protecting Human Rights in Prisons while Preventing Radicalization Leading to Terrorism or Violence: A Guide for Detention Monitors*, available at https://www.osce.org/files/f/documents/b/3/492934_0.pdf

Pearson, Elizabeth & Winterbotham, Emily (2017), Women, Gender and Daesh Radicalisation. A Milieu Approach, *RUSI Journal*, The Royal United Services Institute,

Zeuthen, M. (2021). *Reintegration: Disengaging Violent Extremists. A systematic literature review of effectiveness of counter-terrorism and preventing and countering violent extremism activities.* RUSI

VIII. Annexe A – Questionnaire

Note : Dans le cas où il y aurait plusieurs programmes ou processus dans votre juridiction entrant dans le champ d'application de ce questionnaire, veuillez préciser dans vos réponses à quel programme votre réponse se rapporte.

Des liens supplémentaires ou des documents complémentaires peuvent également être fournis, si cela est approprié.

I. Programmes actuels

1. Existe-t-il des programmes visant à la déradicalisation, au désengagement, à la resocialisation et/ou à la réinsertion sociale établis ou opérant dans votre juridiction ? *(Veuillez préciser si le programme se concentre sur l'une ou plusieurs de ces composantes)* Si non, veuillez fournir des détails supplémentaires pertinents.

2. Dans quel contexte ces programmes sont-ils dispensés ? *(par exemple, services pénitentiaires et de probation, établissements d'enseignement, programmes de bénévolat, etc.)*

3. Quelles sont les entités principalement responsables de ces programmes ? *(c'est-à- dire les institutions chefs de file, qu'il s'agisse d'institutions publiques, d'organisations non gouvernementales, etc.)*

4. Y a-t-il d'autres parties prenantes ou partenaires clés impliqués dans la supervision, le contrôle ou la gestion du programme ? *(par exemple, les institutions publiques comme les agences de maintien de l'ordre et les organes judiciaires, la société civile, les ONG, les communautés spécifiques, etc.)* En bref, veuillez également décrire leurs rôles et fonctions respectifs.

5. Existe-t-il des dispositions légales pertinentes régissant le fonctionnement de ces programmes ? *(Si possible, veuillez fournir les dispositions pertinentes traduites en anglais et/ou en français)*

6. Quels sont les principaux groupes cibles de la participation à ces programmes ?

7. Existe-t-il des conditions, des critères d'éligibilité ou d'autres exigences d'entrée pour ces programmes ? Veuillez également préciser si la participation est volontaire ou si les personnes éligibles peuvent être assignées, obligées ou orientées vers un programme par les autorités compétentes.

II. Conception du programme et pratiques opérationnelles

8. Quels sont les principaux buts et objectifs de ces programmes ?

9. Y a-t-il une méthodologie ou une logique d'intervention spécifique utilisée pour atteindre ces buts et objectifs ? Veuillez fournir des détails.

10. Quel type d'activités est régulièrement inclus dans le programme ? *(Mentorat et soutien psychologique, ateliers de compétences liées à l'emploi, activités sportives et récréatives, etc)*

11. Veuillez indiquer si les groupes ou acteurs suivants sont impliqués dans les activités régulières de ces programmes :

☐ Professionnels du maintien de l'ordre et de la sécurité

☐ Professionnels de la psychologie ou de la santé mentale

☐ Représentants des communautés locales

☐ Représentants religieux ou spirituels

☐ Anciens terroristes ou terroristes désengagés

☐ Experts académiques

☐ Autres : _____

Veuillez fournir tout détail ou exemple supplémentaire pertinent sur leur rôle ou fonction respective dans ces activités :

III. Évaluation des risques, suivi et évaluation

12. Ces programmes prévoient-ils l'utilisation d'évaluations des risques pour garantir la sûreté et la sécurité des membres du personnel, des participants et des communautés plus larges impliquées dans ce processus ? Si oui, veuillez fournir des détails supplémentaires.

13. Ces programmes comprennent-ils des mécanismes de suivi et d'évaluation ? Si oui, veuillez préciser.

IV. Évaluation des besoins individuels et gestion des risques

14. Ces programmes comprennent-ils l'utilisation de l'évaluation des besoins individuels pour identifier les conditions personnelles des participants, notamment, entre autres, les besoins psychologiques, liés à la santé, ou sociaux ? Si oui, veuillez préciser.

15. Ces programmes comprennent-ils des stratégies ou des protocoles de gestion des risques ? Si oui, veuillez fournir des détails supplémentaires.

V. Considérations thématiques et pratiques spécifiques

16. Le cas échéant, comment ces programmes prennent-ils en compte les considérations relatives aux droits de l'homme ? Ces programmes effectuent-ils des examens ou des analyses pertinents en matière de droits de l'homme ?

17. Ces programmes visent-ils à aborder les questions liées au genre ou à la sexualité des participants dans la conception et/ou la mise en œuvre du programme ? Si oui, veuillez préciser.

18. Ces programmes ont-ils des pratiques visant à aborder les questions liées au racisme, à l'intolérance et/ou à la discrimination ? Si oui, veuillez préciser.

19. Ces programmes ont-ils des pratiques visant à lutter contre le risque de stigmatisation et de marginalisation des participants ? Si oui, veuillez préciser.

20. Ces programmes comprennent-ils des pratiques visant à instaurer ou à garantir la confiance entre, *entre autres,* les participants et les membres du personnel, les institutions liées à l'État ou le programme lui-même ? Si oui, veuillez préciser.

21. Y a-t-il d'autres pratiques ou enseignements pertinents que vous souhaitez mettre en avant et partager avec les autres États membres ?

Veuillez indiquer si vous acceptez de fournir les données suivantes, sur demande : ☐ Oui / ☐ Non

Si oui, veuillez indiquer le nom, la fonction et les coordonnées de votre expert national :

IX. Annex B – Le protocole d'entretien

Ce protocole d'entretien est un protocole maximal. En fonction des informations manquantes dans chaque juridiction, il sera adapté et raccourci pour gagner le plus de temps possible. L'objectif est que chaque entretien dure moins d'une heure.

1. Pourriez-vous décrire brièvement les programmes de déradicalisation, de désengagement et de réinsertion sociale existant dans votre pays ?

2. Quels sont les principaux objectifs de ces programmes ? (par exemple, déradicalisation, désengagement, réinsertion sociale)

3. Quelles sont les principales activités envisagées ? (par exemple, formation professionnelle, emploi, etc.)

4. Existe-t-il un cadre législatif concret qui régit la mise en œuvre du programme ?

5. Quels sont les outils ou méthodes d'évaluation des risques/besoins utilisés dans la pratique ?

6. Comment fonctionne la coopération inter-agences ?

7. Le programme comporte-t-il une composante de suivi et d'évaluation ? De quelle manière ? Quels sont les résultats ?

8. Comment la durabilité du programme est-elle assurée ?

9. Existe-t-il un mécanisme permettant de garantir le respect des droits de l'homme dans le cadre du programme ?

10. Comment la perspective de genre est-elle introduite dans le programme ?

11. Comment les communautés locales ou affectées sont-elles impliquées ? D'autres acteurs sont-ils impliqués dans le programme ? À quel titre ?

12. Avez-vous des conseils pour le développement futur dans le domaine de la déradicalisation, du désengagement et de la réintégration sociale ?

X. Annexe C – Étude de cas

Étude de cas - M. C/Autriche

L'exemple de M. C, un ressortissant tchétchène de 25 ans qui est entré en Autriche en 2019, est une sorte de réussite dans l'application du principe de normalisation dans la pratique. M. C a fui la Tchétchénie parce qu'il avait des vidéos de détracteurs du régime sur son téléphone portable, il a donc été détenu à plusieurs reprises et, selon ses propres déclarations, il a été torturé.

M. C a été condamné en Autriche à trois ans et demi de prison pour le § 278b StGB (islamisme) et le § 3g Verbotsgesetz (national-socialisme). Il a diffusé des vidéos de propagande de l'État islamique par l'intermédiaire de services de messagerie. Il a expliqué de manière sérieuse que les jeunes pouvaient encore être bien éduqués dans le sens de l'État islamique (EI) et qu'il ne fallait pas faire confiance aux ennemis de Dieu, et il a essayé de gagner des jeunes à la cause de l'EI. En outre, il a diffusé des contenus national-socialistes via des services de messagerie, selon sa déclaration, « pour le plaisir ». M. C a été évalué comme quelqu'un de fortement radicalisé.

Pendant son séjour en prison, M. C a participé de manière intensive à des activités de réinsertion. Plus de 20 entretiens avec des psychologues ont eu lieu, M. C a suivi une thérapie individuelle médico-légale et de nombreux entretiens ont eu lieu avec l'ONG DERAD.

M. C a fait preuve d'une conduite irréprochable et a commencé une formation de technicien en métallurgie dans la prison. Lors d'autres entretiens avec l'association DERAD, il s'est visiblement distancié des idées radicales et il n'y avait plus de preuve de haine à l'égard des non-musulmans. Les déclarations suivantes de M. C., extraites de la conférence de cas, sont dignes d'intérêt (traduites de l'allemand) :

- ...Cependant, il voit quelque chose de positif dans son emprisonnement. Il apprend la langue allemande et est « devenu un vrai homme » en prison. Il est reconnaissant envers son compagnon de prison. Il s'agit d'un Autrichien plus âgé avec lequel il s'entend bien et apprend l'allemand. Il a également commencé un apprentissage, fréquente une école professionnelle et fait beaucoup de sport. Il skype avec sa famille une fois par mois.
- ...Il a dit que l'emprisonnement lui avait donné une nouvelle perspective sur la vie, car il avait pu maintenir un contact intensif avec des Autrichiens et des non-musulmans pour la première fois.

Dans l'évaluation des risques, M. C est considéré comme présentant un faible risque de commettre des actes violents. Il est supposé qu'il se distancie clairement de l'idéologie islamiste radicale de l'EI et qu'il rejette la violence extrémiste. Dans le cas de M. C, une libération conditionnelle assortie de l'obligation de suivre des instructions est tout à fait probable et raisonnable. Si M. C devait purger la totalité de sa peine de prison, les autorités ne pourraient plus exercer d'influence sous la forme d'instructions, et le risque que M. C retombe dans son « ancien » environnement serait plus élevé.

Le cas de M. C montre que les mesures de réinsertion peuvent être efficaces et qu'une approche multiprofessionnelle est nécessaire. Même des interventions à bas seuil, comme le simple contact avec des non-musulmans ou l'éducation et la formation, peuvent apporter une contribution décisive dans ce domaine. Le travail concret de déradicalisation de DERAD est réalisé par des interventions basées sur la foi, les psychothérapies aident à résoudre les problèmes psychologiques, et l'interaction respectueuse entre les professionnels et les détenus fait le reste. Dans le système pénal, des efforts sont faits pour normaliser le système pénal tout en maintenant la sécurité de la population, en particulier dans le cas des terroristes, afin que la stigmatisation et l'isolement n'alimentent pas la pensée radicale.